











4374.40

NOTES SUR LA FAMILLE

# COULON DE VILLIERS

PAR

L'ABBÉ AMÉDÉE GOSSELIN

PROFESSEUR D'HISTOIRE DU CANADA

A L'UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC.



LÉVIS

BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

—  
1906







NOTES SUR LA FAMILLE  
COULON DE VILLIERS

PAR

L'ABBÉ AMÉDÉE GOSSELIN

PROFESSEUR D'HISTOIRE DU CANADA

A L'UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC.



LÉVIS

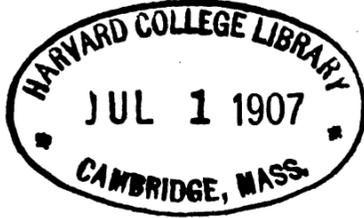
BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES

—  
1906

1310  
1/26  
2

~~4374-40~~

Can 5583.1



Laval-University

## NOTES SUR LA FAMILLE COULON DE VILLIERS

---

Parmi les familles qui se sont distinguées au Canada durant les dernières années de la domination française, il en est peu de plus remarquables que celle des Coulon de Villiers qui pourtant n'est pas aussi connue qu'elle devrait l'être.

Deux de ses membres, Jumonville et son vengeur, ont plus facilement échappé à l'oubli. La raison en est bien simple : les Coulon de Villiers sont rarement désignés dans les documents par leurs noms de baptême et les historiens, sans trop s'occuper de donner à chacun ce qui lui appartenait, ont mis au compte de l'un d'eux, le vengeur de Jumonville, les faits et gestes de deux de ses frères.

L'absence des noms de baptême et la confusion qui en est résultée ont donc été cause que certains membres de cette famille intéressante sont restés dans l'ombre et qu'on ne leur a pas rendu toute la justice à laquelle ils avaient droit.

Malgré toutes les difficultés, nous avons voulu essayer de jeter un peu de lumière sur cette question. Nous ne nous flatons pas d'y avoir réussi, mais nous pouvons du moins nous rendre le témoignage de n'avoir épargné ni le temps ni les recherches. Que ceux

qui sont mieux renseignés que nous, nous corrigent et nous complètent.

Le titre que nous donnons à notre travail indique assez que nous n'avons pas l'intention d'écrire une histoire détaillée des Coulon de Villiers. Notre but est simplement de faire connaître les différents membres de cette famille, de donner à chacun la part qui lui revient, de présenter le pour et le contre dans les questions débattues, de recueillir enfin des matériaux pour le futur historien.

Quant aux faits déjà connus et qui appartiennent à l'histoire générale du Canada, nous n'en donnons que juste ce qu'il faut pour montrer la part qu'y ont prise ceux dont nous parlons ; pour les autres détails, nous prenons la liberté de renvoyer aux historiens qui ont traité ces questions. Ces pages paraîtront sèches à plusieurs ; néanmoins, elles auront peut-être un certain intérêt pour ceux qui s'occupent de l'histoire de nos vieilles familles canadiennes, et c'est ce qui nous engage à les publier.

Nous tenons à remercier ici ceux qui ont bien voulu nous aider dans notre travail ; nous ne pouvons les nommer tous mais nous croirions manquer aux plus stricts devoirs de la reconnaissance si nous ne mentionnions pas le nom de l'un des descendants de la famille de Villiers, M. J.-W. Cruzat, de la Nouvelle-Orléans, qui nous a fourni plusieurs documents précieux sur son ancêtre.

## I

CHEF DE LA FAMILLE : NICOLAS-ANT. COULON DE VILLIERS

On a dit et répété que les frères Coulon de Villiers

étaient originaires de France. (1) C'est une erreur ; tous sont nés au Canada. Mais le chef de cette famille était venu de France et il convient de faire connaître le père avant de parler des enfants.

Nicolas-Antoine Colon (sic) de Villiers semble être arrivé au Canada à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Il y était du moins en 1700. En effet le 16 octobre de cette année, M. de Callière, écrivant au ministre, lui annonce que, suivant les lettres du Roi, il a fait recevoir enseignes les Srs Duplessis fils, Fournier de Belleval et de Villiers. (2)

Une note au catalogue des officiers du Canada, (3) pour 1701, le dit originaire de Nantes et âgé de 19 ans. (4) En 1703, on le trouve en garnison à Mont-

---

(1) Cf Thomas : *Poème de Jumonville*, 1759. Sargent : *The history of an expedition against fort Duquesne in 1755*.

(2) Correspondance officielle des gouverneurs, VI, 21. (Copie aux archives du séminaire de Québec.)

(3) Arch. du Sém.

(4) L'abbé Casgrain dans la biographie de M. de Gaspé dont l'aïeule maternelle était une Coulon, le dit allié au grand maître de l'ordre de Malte, Villiers de l'Île Adam. Nous n'avons pu contrôler cette affirmation.

Daniel, (*Histoire des grandes familles*, supplément p. 417) en parlant des Coulon de Villiers, assure qu'une famille de ce nom existe encore en France ; ses armes sont : " *D'azur au chevron d'or, accompagné, en chef, de deux étoiles, et en pointe d'un cerf, le tout de même.*"

L'*Annuaire de la noblesse*, dont M. P.-G. Roy a eu l'obligeance de nous fournir bon nombre d'extraits, mentionne plusieurs familles de Villiers vivant encore, dans ces dernières années, en France et à la Guadeloupe ; mais il n'est pas question de Coulon de Villiers.

réal. Appelé comme témoin à un procès, il déclina ainsi ses noms et prénoms : “ Nicolas-Antoine Colou de Villiers, écuyer, seigneur du dit lieu, enseigne dans la compagnie de Longueuil, âgé de 20 ans ou environ étant en garnison présentement en cette ville.” (1)

Il était encore à Montréal, au moins de passage, en 1706 ; en effet, le 17 juillet, il paraît comme témoin à un acte de donation faite par Philibert Roy aux Dames de la Congrégation. (2)

Nous ne voulons pas affirmer que M. de Villiers demeurait habituellement à Montréal ; en sa qualité de militaire il ne devait pas rester longtemps au même endroit. Il ne s'éloigna pas beaucoup cependant de la région de Montréal et il vécut plusieurs années à Verchères où le roi entretenait des troupes. C'est là du moins qu'il alla se chercher une épouse et que naquirent la plupart de ses enfants sinon tous.

L'acte de mariage qui nous aurait été si utile pour nous faire connaître le lieu précis de sa naissance, les noms des parents, père et mère, n'existe plus ; les années 1704, 1705 et 1706 manquent aux registres de Contrecoeur où se faisaient alors tous les mariages, baptêmes et sépultures des paroisses environnantes. (3)

Cependant nous connaissons à peu près la date du mariage de M. de Villiers. D'après le registre des Insinuations, à Montréal, le contrat aurait été passé, devant le notaire Abel Michon, le 7 décembre 1705 ; malheureusement ce cahier ne contient que ce que

---

(1) Nous devons cette note et plusieurs autres à l'obligeance de M. Ph. Gagnon.

(2) Greffe d'Adhémar, Montréal.

(3) Nous sommes redevable de cette note et de plusieurs extraits de baptêmes à M. l'abbé Ducharme, curé de Contrecoeur.

l'on pourrait appeler la partie *financière* du contrat. (1)

Si le registre des Insinuations est exact, M. de Villiers s'est donc marié à la fin de 1705 ou au commencement de 1706. (2)

Il épousa Angélique Jarret de Verchères, fille de François et de Marie Perrot et sœur de l'héroïne de ce nom. (3) Cette alliance, une des plus brillantes que l'on pût faire à cette époque, montre que M. de Villiers devait appartenir lui-même à une bonne famille et avoir, en outre, des qualités personnelles.

De cette union, naquirent plusieurs enfants que nous ferons connaître plus loin.

Les documents nous apprennent peu de choses sur la vie de M. Villiers de 1705 à 1725 ; il faut se rappeler que le pays, sous le gouvernement heureux de M. de Vaudreuil, jouissait d'une paix presque complète et que les occasions de se signaler étaient relativement rares. M. de Villiers dut donc, comme bien

---

(1) En nous envoyant ce renseignement, M. Léandre Lamontagne nous a fait remarquer que le greffe de Michon est à Montmagny. Les recherches que nous y avons fait faire par un ami n'ont abouti à rien. Abel Michon qui aurait fait cet acte en 1705 ne reçut sa commission de notaire que le 17 juin 1706. Comment expliquer cela ?

(2) En règle générale, le contrat se passait quelques jours, parfois quelques semaines avant la célébration du mariage ; il y a cependant des cas où le contrat se faisait après, mais ces exemples sont rares.

(3) Madeleine de Verchères est bien connue par sa belle défense contre les Iroquois en octobre 1696 : seulement notre héroïne qui se donne 14 ans à cette époque, avait en réalité 18½ ans, ayant été baptisée le 17 avril 1678. Heureux temps que celui où, si jeune, on oubliait déjà son âge ! Cf. Rap. de Richard, 1899.

d'autres, mener la vie assez monotone des garnisons, soit à Montréal, soit dans les environs, mais plus particulièrement à Verchères où demeurait sa famille.

En 1714, la majorité des troupes du Canada et celle des Trois-Rivières se trouvaient vacantes par la mort de leurs titulaires. Deux promotions de capitaines à ces emplois laissent libres deux compagnies et, par suite, deux lieutenances. M. de Villiers demanda l'une de ces lieutenances, car il nous semble que c'est bien à lui que se rapporte la note suivante au tableau des avancements : " Des Villiers ; Français, neveu du Sr de la Fausse, valet de garde-robe du Roi qui demande son avancement,—Est enseigne depuis 1700—est bon officier." (1)

Le 14 mars 1715, le ministre écrit à madame la princesse de Nesmond qu'il proposera au Roi l'avancement de M. Coulon de Villiers. (2)

Grâce à ce certificat de " bon officier ", grâce aussi peut-être à la recommandation de son oncle et au patronage de la princesse de Nesmond, M. de Villiers obtint sa promotion. Elle était annoncée dans un mémoire du roi à M. de Ramezay, le 10 juillet 1715. (3)

Trois jours après, le 13 juillet, M. de Pontchartrain écrivait à M. de Villiers lui-même pour lui apprendre que le roi lui avait accordé une lieutenance. (4)

Puis le silence se fait encore sur le compte de M. de Villiers et ce n'est qu'en 1725 qu'on le retrouve, commandant pour le roi au poste de la Rivière St-Joseph

---

(1) Correspondance officielle des gouverneurs citée par M. J.-E. Roy, *Bul. R. H.*, II, p. 117.

(2) Rapport de Richard, 1899, p. 475.

(3) *Ibid.*, p. 115.

(4) *Ibid.*, p. 482.

des Illinois, où il semble avoir remplacé M. de Villedonné.

Le 26 août 1725, le nom de M. de Villiers apparaît, pour la première fois, au registre du Fort. C'est à un acte de baptême où le parrain est Nicolas-Antoine Coulon de Villiers, " fils de M. de Villiers, commandant." (1)

M. de Villiers père est lui-même parrain le 30 novembre 1726, et le registre le dit " de présent commandant pour le Roy en ce poste."

Le 25 novembre 1730, il tient encore un enfant sur les fonts baptismaux. Cette fois, le missionnaire, le Père Mesaiger, S. J., écrit : " M. Coulon de Villiers, écuyer, seigneur de Verchères et commandant pour le Roy en ce Poste." (2)

Enfin, le 31 janvier 1731, un acte de baptême au même poste lui donne encore le titre de commandant.

Au bas de presque tous ces actes que nous venons de mentionner, M. de Villiers signe d'une bonne et assez belle écriture :



Nous venons de dire que le 25 novembre, M. de Villiers est appelé au registre : seigneur de Verchères. Cette seigneurie que M. de Verchères avait acquise en 1672 et augmentée en 1673 et 1678 (3) était, par

(1) Reg. St-Joseph des Illinois—Arch. du Séminaire.

(2) Ibid.

(3) *Doc. sur la Tenure seigneuriale*, Québec, 1852, pp. 6, 7, 8.

sa mort, passée à sa femme. Il semblerait par un acte sous seing privé de François Raimbault, seigneur de St-Blin, que madame de Verchères la concéda en tout ou en partie à M. de Villiers. Dans cet acte, du 22 août 1733, St-Blin se déclare autorisé par M. de Villiers à concéder des terres dans la seigneurie qu'il a acquise de madame de Verchères. (1)

Madame de Verchères était décédée à la fin de septembre 1728, (2) et il peut se faire que madame de Villiers, sa fille, ait reçu en partage une partie de la seigneurie.

Quoi qu'il en soit, les actes de foy et hommage ne mentionnent pas cette mutation de propriété.

Les dernières années que M. de Villiers passa dans les pays d'en haut furent assez mouvementées. C'était l'époque où les Outagamis ou Renards que l'on avait crus détruits en 1712, reparaisaient plus insolents et plus dangereux que jamais. Abandonnés par les Kikapous et les Mascoutins, leurs anciens alliés, ils n'en continuaient pas moins à jeter la terreur chez les nations environnantes.

En mai 1730, ils avaient fait quelques prisonniers, auprès du Rocher, sur la Rivière St-Joseph des Illinois. M. de St-Ange qui commandait alors au fort de Chartres, réunit quatre cents Sauvages et une centaine de Français et vint les attaquer dans le fort qu'ils s'étaient bâti près du Rocher. C'était le 17 août ; deux jours après, les Renards demandèrent à parler mais on ne voulut pas les entendre et on continua de tirer sur eux. Quelques jours après, M. de Villiers arrivait avec cinq cents Sauvages et cinquante ou soixante Français ; de son côté, M. de Noyelles ame-

---

(1) Groffe de Montmerqué, Montréal.

(2) Tanguay, *Dictionnaire*, IV, p. 588.

nait deux cents Miamis. Contre des forces si considérables on aurait pu croire que les Renards ne pourraient résister longtemps ; cependant le siège fut plus long qu'on ne s'y attendait. La famine régnait des deux côtés. (1) Dans la relation qu'il a laissée de cette expédition, M. de Villiers disait : “ Le siège de leur fort a duré 23 jours ; ils en étaient réduits à manger le cuir et nous n'étions guère mieux.” Puis il raconte comment, au milieu d'une tempête et à la faveur de la nuit, les Renards avaient pu s'échapper, comment aussi on les avait poursuivis, rejoints et massacrés, etc. (2)

Cette relation est du mois de septembre et malgré la saison avancée, M. de Villiers dut s'empressez d'envoyer des nouvelles au gouverneur. Il chargea de cette commission l'un de ses fils, probablement l'aîné, Nicolas Antoine. Parkman écrit (3) “ que tard, en 1730, le jeune Coulon de Villiers qui, 24 ans plus tard, défait Washington au fort Nécessité, arriva à Québec, avec la nouvelle que le Sr de Villiers, son père, commandant au fort St-Joseph, avait frappé d'un coup mortel les Outagamis et qu'il avait tué deux cents de leurs guerriers.”

Si ce jeune Coulon est l'aîné des fils de M. de Villiers, comme nous le pensons, Parkman fait erreur en disant que c'est le même qui prit le fort Nécessité en 1754.

Quant à la date de ce voyage, elle doit être exacte puisque dès le mois de mai 1731, M. de Beauharnois avait la nouvelle. Ce jour là, il écrivait à M. de

---

(1) Ferland, *Cours d'Histoire*, II, pp. 437 et suiv.

(2) Rich. 1899, p. 133.

(3) *A half century of conflict*, I, p. 328.

Maurepas au sujet des Outagamis : “ Voilà une nation humiliée de façon qu'elle ne troublera plus la terre.” (1)

Il y a ici quelque chose que nous avouons ne pas trop comprendre. M. de Montigny, écrivait de Michilimakinac, à M. de St-Pierre, le 18 juin 1731 : “ M. de Villiers est passé, il y a quelques jours, qui conduit le Renard à Montréal, qui s'en va demander grâce de vie à M. le Général, accompagné de quelques personnes de chaque nation des environs de la Rivière St-Joseph. Je ne sais positivement quelle est l'intention des uns et des autres.” (2)

Quel est ce M. de Villiers ? Est-ce encore le jeune Coulon ? Avait-il eu le temps depuis l'automne précédent de remonter à la Rivière St-Joseph et de se remettre en route pour Québec dès le 18 juin ? La chose est possible, cependant nous ne croyons pas qu'il s'agisse ici du jeune Coulon, mais de M. de Villiers, le père. Et c'est probablement à ce voyage à Québec qu'il reçut sa nomination de commandant au poste de la Baie des Puants.

Il fut certainement nommé à ce poste en 1731. En effet le 22 avril 1732, dans un mémoire qu'il adresse à MM. de Beauharnois et Hocquart, le roi approuve qu'ils aient envoyé le Sr de Villiers pour rétablir le poste de la Baie. (3)

Cette nouvelle n'avait pu être envoyée à la Cour que l'année précédente.

Ferland raconte (4) qu'en 1732, un certain nombre d'Iroquois chrétiens et de Hurons voulurent porter un dernier coup contre les Renards ; trois cents personnes.

---

(1) Ferland, II, p. 439.

(2) Lettre originale ; arch. du Séminaire.

(3) Richard, 1904, p. 157.

(4) *Cours d'Histoire*, II, p. 439.

furent tuées ou prises. Le petit nombre qui s'échappa alla se rendre à M. de Villiers qui commandait alors à la Baie des Puants.

Malgré leurs défaites réitérées, les Renards ne se tenaient pas pour battus : ils avaient fini par s'aboucher avec les Sakis et s'étaient réfugiés chez eux, au fond de la Baie. M. de Villiers entreprit d'aller les en déloger. Le 16 septembre (1733), il arrivait au poste : il fit venir les chefs Sakis et leur annonça que le gouverneur était prêt à leur pardonner pourvu qu'ils se rendissent à Montréal et il ajouta que si, à telle heure qu'il indiqua, les Renards n'étaient pas devant lui, il irait les chercher. Ceux-ci ne bougèrent pas. M. de Villiers, avec M. de Repentigny et quelques Français, se dirigea vers le fort ennemi. Là, sans s'occuper des avertissements des Sakis, il se mit en devoir d'arracher la barrière. A ce moment un coup de fusil tiré par un Saki, renversa mort le fils de M. de Villiers ; une décharge générale suivit et M. de Villiers lui-même fut tué avec MM. de Repentigny, Duplessis-Faber et plusieurs français. (1)

M. de Villiers avait fait preuve d'un grand courage mais il avait manqué de prudence et on le lui reprocha. Le Président du Conseil de Marine écrivait à M. de Beauharnois le 12 avril 1735 : " Il apparaît que dans l'affaire de la Baie ce fut la conduite imprudente et téméraire du Sr de Villiers qui contribua le plus à ce qui s'est passé." (2)

A sa mort, M. de Villiers était capitaine. Le 13 avril 1732, le Président du Conseil de Marine lui avait écrit que, pour le récompenser de ses services et de sa conduite dans le combat contre les Renards, le roi

---

(1) Ferland II, p. 440.

(2) Rapport de Richard, 1904, p. 209.

lui avait “ accordé l’expectative d’une compagnie et à son fils qui faisait partie de l’expédition une enseigne en second.”(1)

M. de Villiers n’attendit pas longtemps son grade de capitaine ; il fut nommé à la promotion du 1er avril 1733, (2) C’est à peine s’il en eût la nouvelle ; en tout cas, nous avons vu qu’il n’en jouit pas longtemps.

Le 13 avril 1734, le Conseil de Marine annonçait à Madame de Villiers qu’une pension de 300 livres lui avait été accordée. (3) C’était bien peu quand on considère qu’elle restait veuve avec plusieurs enfants dont quelques-uns encore peu avancés en âge. Du reste, elle ne reçut que le premier versement de cette pension, car elle mourut la même année. Elle fut inhumée à Montréal le 30 décembre 1734. (4)

Cette famille maintenant sans chef dut se disperser ; les garçons étaient déjà au service et les plus jeunes filles allèrent chez quelque parent, peut-être chez leurs sœurs aînées qui étaient déjà mariées.

## II

### LES ENFANTS DE NICOLAS-ANTOINE COULON DE VILLIERS

Dans le catalogue des officiers, cité plus haut, il est dit, à la date de 1732, que M. de Villiers a onze enfants.

Ferland après avoir raconté la mort de M. de Villiers (1733) ajoute qu’il laissait dix enfants. (5)

Cette note s’accorde avec la première, puisque M. de Villiers eut un fils tué avec lui en 1733.

(1) Rich. 1904, p. 155.

(2) Arch du Sém.

(3) Rap. de Richard, Archives, 1904, p. 193.

(4) Tanguay, IV, p. 588.

(5) *Cours d’Histoire*, II, p. 440.

Or un des enfants était mort en bas âge, ce qui porterait le nombre de ces enfants à douze. Et si l'on admet que Thérèse, dont personne ne parle, soit de la famille, il faudra compter treize enfants issus de Nicolas-Antoine Coulon de Villiers. D'après nous, sept fils et six filles.

Reconstituer cette famille n'est pas chose facile ; nous allons l'essayer cependant à l'aide du *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes* de Mgr Tanguay, que nous corrigerons du reste assez souvent, (1) et avec les notes que nous avons pu recueillir.

L'auteur du *Dictionnaire*, dans les deux articles (2) qu'il a consacrés à Nicolas-Antoine de Villiers et sa famille nous fait connaître huit ou neuf des enfants et encore en fait-il deux avec l'aîné des fils, Nicolas-Antoine.

La famille devait se composer de douze enfants au moins, peut-être même de treize.

Nous les donnons ici dans l'ordre que nous croyons devoir leur appartenir, mais nous pouvons nous tromper.

I et II.—MARIE ET MADELEINE, jumelles, nées à la fin de 1706 ou au commencement de 1707. Tanguay dit bien que la première est née en 1706 et la seconde en 1707, mais il donne ces dates approximativement, car il n'a pas vu les actes. Nous ne les avons pas vus nous-même puisqu'ils sont disparus, mais nous nous appuyons sur une note trouvée aux archives des Dames Ursulines de Québec et qui dit qu'en 1720

---

(1) Nous n'en reconnaissons pas moins le mérite de l'abbé Tanguay : le *Dictionnaire* est une œuvre colossale dans laquelle des erreurs ont pu et dû se glisser ; c'est pourquoi il est toujours bon de le contrôler quand on le peut.

(2) I, p. 144 ; III, p. 167.

sont entrées les deux demoiselles de Villiers, âgées de 14 ans. (1) Nous ne comprendrions pas qu'on eût donné aux deux sœurs le même âge si réellement elles étaient d'âge différent.

III.—NICOLAS-ANTOINE, né le 25 juin et baptisé le 26 août 1708. (2) Tanguay en fait deux de celui-ci : Antoine, baptisé en 1708 et Nicolas, en 1709. L'acte de baptême que nous citerons plus loin prouve que ce n'est qu'un seul et même individu.

IV.—LOUIS, né le 10 août 1710, baptisé le 13 novembre, dit l'acte. A la marge le missionnaire a écrit : Baptême de Louis Coulon ce 13 août 1710. Mais le 13 *novembre* n'a pas été corrigé.

V.—FRANÇOIS. C'est celui qui fut connu plus tard sous le nom de chevalier de Villiers. Tanguay ne le nomme pas, mais la tradition dans la famille veut qu'il soit né en 1712, et à Montréal. L'acte de baptême ne se trouve pas aux registres de Notre-Dame de Montréal que nous avons fait compulser. Nous pensons que François, comme ses frères et ses sœurs, est né à Verchères et que ce fut entre 1712 et 1715 ; malheureusement les années 1712, 1713, 1714, manquent complètement aux registres de Contrecoeur, (1) et nous ne pouvons rien affirmer.

---

(1) Nous tenons ce renseignement de la Rév Mère Marie de l'Assomption, assistante et archiviste au monastère des Dames Ursulines de Québec

(2) Tous les actes de baptême que nous allons citer sont aux registres de la paroisse de Contrecoeur où résidait le missionnaire, M. l'abbé Ducharme, curé actuel de Contrecoeur, a bien voulu nous envoyer les extraits certifiés de ces actes

(3) Lettre de M. l'abbé Ducharme à feu M. l'abbé Rhéaume, 9 décembre 1901. (Arch. du Sém.)

VI.— Immédiatement avant ou après François nous placerions celui de ses frères qui fut tué avec son père, en 1733, et dont nous ne connaissons pas le prénom.

VII.—JOSEPH, surnommé de Jumonville, né le 8 septembre 1718, baptisé le lendemain.

VIII.—PIERRE, né le 4 mai 1720, baptisé le lendemain.

IX.—CHARLES-FRANÇOIS, né le 14 juin 1721, baptisé le 22 du même mois et décédé le 4 novembre de la même année.

X.—MARIE-ANNE, baptisée le 6 septembre 1722.

XI.—THÉRÈSE ? Nous plaçons ici cette demoiselle de Villiers dont personne ne parle, parce que, au recensement de Québec, en 1744, elle se donne 22 ans ce qui mettrait sa naissance en 1722. Était-elle jumelle de Marie-Anne ? (1) A-t-elle fait erreur en donnant son âge ? Est-elle bien même de la famille ? Ce qui nous le fait croire c'est qu'elle demeurait en 1744 chez Nicolas-Antoine.

XII.—MADELEINE-ANGÉLIQUE et non *Marie-Angélique*, baptisée le 31 janvier 1726, née onze jours auparavant dit l'acte.

XIII.—MARGUERITE, dont on n'a retrouvé ni l'acte de baptême, ni l'acte de son mariage avec Pierre de Gannes Falaise, n'est connue que par la sépulture de sa fille, inhumée à la Pointe-du-Lac, le 27 septembre 1757.

Nous ne serions pas surpris si on nous prouvait, un jour ou l'autre, que Marguerite et Thérèse sont une seule et même personne qui serait née vers 1724.

---

(1) Dans ce cas n'aurait-elle pas été baptisé avec Marie-Anne ?

Cette liste, si elle est exacte, nous fait connaître treize enfants : sept garçons et six filles.

Dans un certificat daté de 1734, M. de Beauharnois disait que M. de Villiers capitaine tué dans l'action contre les Sakis et les Renards avait six enfants et deux gendres. (1)

Bien que le gouverneur ne dise pas que M. de Villiers avait six enfants *avec lui* à la Rivière St-Joseph, il nous semble qu'on ne peut entendre cette phrase autrement : car c'est probablement lui qui, en 1732, avait informé la Cour que M. de Villiers avait onze enfants. (2)

Ces fils étaient donc Nicolas-Antoine, Louis, François, Joseph, Pierre et un autre dont nous n'avons pas trouvé le nom et qui fut tué avec son père. (3)

Quant aux deux gendres dont parle M. de Beauharnois c'étaient M. Duplessis-Faber, qui fut tué dans l'action, et M. Dagneau-Douville.

Nous avons fait connaître la famille, dans son ensemble, il nous reste à parler de chacun de ses membres en particulier et ce n'est pas la partie la plus facile de notre travail.

Jusqu'ici, ce qui a trompé les historiens qui se sont occupés des de Villiers, c'est l'uniformité des noms ou, si l'on aime mieux, l'absence des noms de baptême. A première vue, il semble que tous ces frères, à part de Jumonville, n'aient été connus que sous le nom de Mrs de Villiers. Mais une étude attentive des documents nous porte à croire qu'ils avaient chacun une appellation propre qui permettait à leurs contemporains de les distinguer les uns des autres.

---

(1) Noto de M. Villiers du Terrage à M. J.-W. Cruzat.

(2) Catalogue des officiers du Canada. (Arch du S<sup>m</sup>.)

(3) Cf. Reg. St-Joseph des Illinois et Etats de services de Jumonville.

Ainsi, l'aîné, Nicolas-Antoine, c'est le plus souvent M. Coulon, simplement. Louis devait répondre au nom de M. de Villiers, et plus tard à celui de capitaine de Villiers. Joseph, s'appelait et signait Jumonville. François était connu comme le chevalier de Villiers. Enfin Pierre semble avoir ajouté à son nom celui de Lespiney.

Pour être plus clair, nous suivrons non pas l'ordre chronologique de leur naissance mais celui de leur décès.

Charles-François étant mort en bas âge nous n'avons pas à en parler ; il en est de même pour celui qui fut tué en 1733 et dont nous ne connaissons pas le nom de baptême.

Nous venons de dire que Pierre semble avoir ajouté à son nom de de Villiers celui de Lespiney. Peut être faisons-nous erreur, mais malgré toutes nos recherches nous n'avons pu le rattacher à aucune autre famille. LeGardeur de Villiers n'a pas laissé de fils, croyons nous ; les autres LeGardeur, non plus que les L'Espinay, ne semblent pas avoir eu de Villiers dans leurs familles et d'ailleurs nous ne trouvons pas dans leurs généalogies un seul enfant du nom de Pierre qui corresponde, au moins pour l'âge, à celui qui nous occupe : nous en avons conclu que Lespiney de Villiers appartenait à la famille des Coulon comme Jumonville de Villiers en était lui-même.

Le 24 mars 1742, Lespiney de Villiers était parrain à la Rivière St-Joseph des Illinois où Nicolas-Antoine, l'aîné des Coulon, était alors commandant. Le missionnaire, le P. DuJaunay, jésuite, après avoir écrit à l'acte, Pierre Lespiney de Villiers rature le mot Lespiney, mais, un peu plus loin, il se ravise et écrit de nouveau Pierre Lespiney de Villiers.

Deux ans plus tard, en mars 1744, celui-ci est encore parrain ; l'acte le dit cadet à l'aiguillette.

Dans le premier cas le parrain signe d'une assez belle écriture : (1)

*Lepinay de Villiers*

Dans un rôle d'officiers et de cadets désignés pour aller avec M. de St-Pierre et daté du 22 octobre 1745, on trouve le nom de Villiers Lepinay. (2)

Enfin on le rencontre en 1746 faisant partie de l'expédition contre les Anglais en Acadie : c'est là qu'il mourut.

Dans son journal de la campagne de 1746-1747, en Acadie, M. de Beaujeu dit, à la date du 25 décembre 1746 : " M. de Lepinay de Villiers tomba malade assez dangereusement venant du lieu où il était en quartier d'hiver pour entendre la messe à Beaubassin."

Et le 2 janvier il écrit : " M. Lepinay de Villiers mourut à 3 heures du matin ayant donné pendant sa maladie qui fut des plus rudes des preuves d'une grande patience et d'une parfaite résignation à la volonté du Seigneur, surtout lorsqu'on lui annonça qu'il fallait lui faire le sacrifice de sa vie. Tous ceux qui l'approchèrent à ce dernier moment furent sans doute édifiés des sentiments de religion dont il parut sans cesse s'occuper." (3)

---

(1) Registre de St-Joseph des Illinois.

(2) Arch. du Séminaire.

(3) *Canada-Français*, 1889, Doc. inédits, p. 37.

Voilà tout ce que nous savons touchant ce Pierre Lespiney de Villiers ; nous attendons qu'un chercheur nous dise s'il appartenait ou non à la famille des Coulon.

On nous demandera peut-être si ce Pierre Neyon de Villiers qui fut l'un des principaux officiers de la Louisiane au temps de la conquête, n'est pas celui que nous cherchons à identifier.

O'Callaghan (1) et quelques autres avec lui l'ont cru ; nous avouons que nous même nous n'avions pas pensé autrement tout d'abord. Heureusement, M. Villiers du Terrage dans les *Dernières années de la Louisiane française*, (2) a mis la chose au point et l'extrait qui suit ne laisse plus de doute à ce sujet :

“ Chevalier Pierre Joseph Neyon de Villiers, dit-il, était né en Lorraine d'une famille plus noble que riche. En 1735, il était enseigne au régiment de Choiseul, 1738, réformé, 1742, lieutenant dans Marinville ; 1744, aide-major dans le Royal-Lorrain (blessé à Wessembourg) ; 1747, capitaine (prit part à la bataille de Land-pest) ; 1748, réformé ; 1749, attaché au corps de la Louisiane ; 1755, major commandant au fort de Chartres des Illinois ; 1759, chevalier de St-Louis ; de retour à Paris en 1765, il y séjourna jusqu'en 1772 ; se met à la disposition de Kerlerec pour le défendre dans son procès ; 1773, colonel du régiment de la Guadeloupe ; brigadier-général en 1775 ; gouverneur de *Marie-Galante* ; décédé en mer, août 1779.” (3)

Cette note se passe de commentaires et il reste établi que Pierre Neyon de Villiers n'était pas de la famille des Coulon.

---

(1) *Doc. de New-York*, X, p. 1160, note.

(2) Paris Guilmoto, 1904.

(3) Note due à l'obligeance de M. J. W. Cruzat.



volume de son *Dictionnaire*, (1) ne l'inscrive que sous le nom d'Antoine, lorsque l'acte est si clair ? (2) Nous n'en savons rien ; mais cette erreur l'a conduit à d'autres erreurs et il ne faudra pas être surpris s'il fait mourir Nicolas-Antoine deux fois : Nicolas en 1750 et Antoine en 1757.

Nicolas-Antoine fit ses premières armes, croyons-nous, à la Rivière St-Joseph des Illinois. C'est, du moins, au registre de ce poste que l'on rencontre son nom pour la première fois.

Le 26 août 1725 il est parrain : " Nicolas-Antoine Coulon, fils de M. de Villiers, commandant," dit l'acte. Il signe Coulon tout simplement ; c'est la seule fois que nous ayons rencontré cette signature.

En 1730, on se le rappelle, il fut député par son père à M. de Beauharnois pour lui annoncer la défaite des Outaganis.

Il prit une part active à la campagne de 1733 contre les Sakis. M de Villiers père l'avait envoyé, avec 10 Français et 50 Sauvages, au passage du petit Cascalin, par où les Renards pouvaient se sauver. C'est pendant qu'il était là que se passait, le 16 septembre, la tragédie dont nous avons parlé plus haut.

Trois jours après, les Sakis ayant abandonné leur fort à la faveur de la nuit, Coulon de Villiers rassembla tous les Français et Sauvages Outaouais, Folles-

---

(1) p. 144.

(2) Dans le premier volume du *Dictionnaire*, Tanguay ne parle pas de Nicolas ; en revanche, au troisième volume, il n'est pas question d'Antoine mais de Nicolas baptisé en 1709.

Avoinés et Sautaux qu'il pût trouver, se mit à la poursuite des fuyards et les atteignit à huit lieues du poste. Il les attaqua, en tua vingt-six et en blessa neuf mortellement.

De son côté, Villiers eut deux français tués et quelques blessés parmi lesquels se trouvait son frère, cadet à l'aiguillette. Les Sauvages alliés perdirent aussi quelques-uns des leurs.

Coulon de Villiers resta par la mort de son père commandant au poste de la Baie. Il s'empessa d'envoyer les dernières nouvelles à M. de Beauharnois. Son frère (le chevalier de Villiers) blessé à la dernière affaire et M. Douville partirent donc pour Québec où ils arrivèrent le 11 novembre au soir.

Le même jour, le gouverneur et l'intendant écrivaient au ministre pour l'informer du dernier coup des Sakis. (1)

MM. de Beauharnois et Hocquart profitèrent de l'occasion pour rappeler au ministre que la mort de M. Villiers, capitaine, et de Repentigny, lieutenant, "deux grands sujets que perd la colonie," avait laissé deux places pour MM. de Ramezay et de la Martinière et qu'une lieutenance, deux enseignes en pied, etc, étaient encore libres.

"Le sieur de Villiers," disaient-ils, "qui s'est fort distingué, qui a eu son père et son frère tués et un autre frère, cadet à l'aiguillette blessé, mériterait la

---

(1) Archives d'Ottawa—Correspondance générale, vol. 60, p. 134. Toutes ces notes tirées de la correspondance générale nous ont été fournies par le Rév. Père Odoric, O. F. M., à qui nous offrons nos meilleurs remerciements.

lieutenance vacante, la dernière affaire n'ayant roulé que sur lui." (1)

Le ministre accueillit favorablement cette demande et Coulon de Villiers fut fait lieutenant à la promotion du 30 mars 1734 (2)

Combien de temps demeura-t-il commandant au poste de la rivière St-Joseph? Nous ne pouvons le dire. On voit par le registre de l'endroit que M. DeMuy y commandait en 1735 et M. de Lusignan en 1738.

En 1740, le 27 avril, le nom de Nicolas-Antoine Coulon, commandant en ce poste, réapparaît au registre de St-Joseph des Illinois. On l'y trouve encore le 24 mars 1742. Au bas de chacun de ces actes Coulon signe d'une belle écriture :

A handwritten signature in cursive script, reading "Coulon de Villiers". The signature is written in dark ink on a light background. It features a large, stylized initial 'C' and a long, sweeping horizontal stroke at the end.

Le 30 octobre 1742, M. de Beauharnois demandait une compagnie pour M. Coulon. (3)

L'année suivante, le 20 octobre, le gouverneur revient à la charge auprès du ministre en faveur de

---

(1) Correspondance générale, vol. 59, p. 37. Dans cette lettre du 11 novembre 1733, M. de Beauharnois dit que M. de Villiers, père, avait avec lui six de ses enfants et deux de ses gendres. Ceci confirme ce que nous avons écrit plus haut (p. 176) à propos d'un certificat de ce gouverneur.

(2) Arch du Sém.

(3) Correspondance générale, vol. 75, p. 312.

Coulon de Villiers " bon officier et très propre pour les négociations des pays d'en haut." (1)

M. Coulon descendit des pays d'en haut entre le 24 mars 1742 et le 7 octobre 1743. A cette dernière date, il épousait à Québec, Marie-Anne Tarieu de la Pérade, veuve du sieur Têtu de la Richarderie. (2)

Il se maria sous le nom d'Antoine Coulon, Sr de Villiers, lieutenant, etc, en présence du Sr de la Gorgendière, de M. de la Pérade, etc.

Les époux étaient proches parents, cousins germains, leurs pères respectifs étant mariés aux deux sœurs, Madeleine et Angélique de Verchères. La dispense fut accordée. (3)

En 1744, M. Jacrau fit le recensement de la ville de Québec. Il inscrit M. de Villiers sous le seul nom de Nicolas, le dit âgé de 36 ans et enseigne de troupes. (4)

Voyez comme tout est exact ! En 1743, M. de Villiers s'appelait Antoine et il était lieutenant. Cette année, il se nomme Nicolas et n'est plus qu'enseigne ! On voit de suite où peuvent conduire de semblables données.

Et pourtant il s'agit bien ici du même personnage puisque dans les deux cas il a pour épouse Marie-Anne de la Pérade. (5)

---

(1) Correspondance générale, vol. 79, p. 233.

(2) Contrat du 4 octobre, Du Laurent, not. (Note de M. Ph. Gagnon).

(3) Reg. de N.-D. de Québec (au greffe).—Nous avons d'abord consulté le registre de la cure de Québec ; il n'y est pas fait mention du degré de parenté et le curé ne signe pas ; la copie conservée au greffe est complète.

(4) Archives de Notre-Dame de Québec.

(5) M. de Villiers demeurait dans la côte Lamontagne. Il avait pour voisin Louis Levrard, beau-frère de sa femme, avec lequel il eut un procès peu de temps après son mariage. De Villiers gagna son point. (Arch. du Séminaire).

Nicolas-Antoine Coulon paraît être demeuré à Québec jusqu'au printemps de 1746. Nous venons de l'y voir au recensement de 1744. Le 25 avril 1745, il est parrain de son neveu, Nicolas-Antoine Tarieu. (1) Dans l'acte, on dit M. de Villiers capitaine, ce qui mettrait sa promotion à l'année 1744.

Le 30 juin 1745, il signe à l'acte de mariage de Roch St-Ours Deschaillons et le même jour à celui de sa sœur Marie-Anne qui épouse M. de Gaspé.

Le 15 avril 1746, il est parrain d'une fille de M. de Gaspé. (2) Après cette date, le nom de Coulon ne reparaît plus aux registres de la paroisse. C'est qu'il était parti de Québec et qu'il ne devait y revenir qu'en passant.

Plusieurs historiens, entre autre Casgrain (3) et Parkman (4) ont prétendu que Coulon de Villiers qui prit une si belle part à la campagne des Mines était le même que celui qui vengea Jumonville en 1754. C'est une erreur car celui qui fit cette campagne des Mines n'est autre que Nicolas-Antoine qui ne put venger son frère en 1754 pour l'excellente raison qu'il était mort depuis quatre ans.

L'expédition qui devait se terminer par le combat des Mines partit de Québec en juin 1746 et était commandée en chef par M. de Ramezay. A cette époque, cinq MM. de Villiers étaient vivants :

Pierre, simple cadet à l'aiguillette ou tout au plus enseigne, qui mourut à Beaubassin le 2 janvier 1747, plus d'un mois avant l'affaire des Mines.

---

(1) Archives de Notre-Dame de Québec.

(2) Tous ces actes sont aux registres de N.-D. de Québec.

(3) *Une seconde Acadie*, p. 160. Dans *Relations et Journaux*, collection Lévis, p. 65, note, M. l'abbé Casgrain attribue au même de Villiers, la prise du fort Granville en 1756.

(4) *A half century*, etc, II, p. 202.

Jumonville, qui se dit en Acadie (1) avec M. de Ramezay, n'était encore qu'enseigne ; ce n'est pas lui qui commandait à Grand-Pré.

Louis, lieutenant, était à Québec au mois de novembre 1746 : " M. le général fait partir M. de Villiers lieutenant des troupes avec cent Sauvages de l'Acadie qui hivernent aux environs de Québec pour se rendre à Montréal." (2)

François, qui était tout au plus lieutenant puisqu'il fut fait capitaine en 1753, était dans les pays d'en haut. Le 9 juillet 1746, M. de Beauharnois, dans une ordonnance à M. De Muy disait : " Il commandera le parti d'en haut et aura sous ses ordres..... le sieur chevalier de Villiers." (3)

Enfin Nicolas-Antoine, est le seul qui fût capitaine à cette date. C'est le seul aussi qui pût commander aux Mines puisque ce ne fut pas Jumonville et que Louis et François n'étaient pas alors en Acadie.

Rappelons en quelques mots cette campagne qui se termina par l'un des plus beaux faits-d'armes qui se soient passés au Canada. Nous nous occuperons plus particulièrement de ce qui concerne Coulon de Villiers. (4)

M. de Beaujeu écrit dans son journal le 5 juin 1746 : " Six bâtiments destinés pour transporter le détachement des milices du Canada à l'Acadie, composées de sept cents hommes y compris vingt et un officiers de troupes suivant la liste, mit à la voile le 5 juin 1746,

---

(1) Etats de services.

(2) Corresp. off. des gouv. (Copie aux Arch. du Sém.)

(3) Arch. du Sém.

(4) Pour plus amples détails : Cf. Casgrain, *Une seconde Acadie* ; le journal de M. de Beaujeu, et celui de Lacorne publiés dans le *Canada français*, 1889.

à neuf heures du matin dans la rade de Québec, sous les ordres de M. Coulon, capitaine, second du détachement, pour aller attendre au Pot-à-l'eau-de-vie, (1) le navire le *Tourneur*, dans lequel M. de Ramezay, commandant général était embarqué.”

Par suite de circonstances qu'il serait trop long de raconter ici, cette expédition n'eut pas d'abord tout le succès qu'on en attendait. Aussi, le 20 août, M. de Ramezay reçut-il l'ordre de remonter à Québec avec une partie de ses troupes, après avoir laissé 5 officiers et 250 hommes à M. Coulon qui était alors aux Mines.

La présence du détachement de M. Coulon avait été mal vue par les Acadiens et les députés des Mines représentèrent à M. de Ramezay qu'il leur était impossible de nourrir autant d'hommes durant l'hiver et que d'ailleurs ce corps de troupes, bien loin d'avoir un bon effet, contribuerait à les mettre plus mal avec les Anglais.

Pour les calmer, M. de Ramezay leur répondit qu'il communiquerait leurs représentations à M. le général ; ce qu'il fit en effet, puisque le 8 septembre le gouverneur envoyait des ordres “ au sieur Coulon, capitaine, qui doit commander le détachement de 300 canadiens qui doit hiverner en Acadie pour tranquilliser et protéger les Acadiens contre le ressentiment des Anglais.” (2)

Sur les entrefaites, arriva à Chibouctou l'escadre du duc D'Anville. Malgré les ordres réitérés du gouverneur, M. de Ramezay, crut qu'il pouvait ne pas revenir de suite à Québec.

---

(1) C'est notre Brandy-Pot d'aujourd'hui. Pourquoi ne pas lui avoir conservé son nom français ?

(2) *Doc. relatif à la Nouvelle-France*, III, p. 302,

L'automne et une partie de l'hiver se passèrent en marches et contre-marches des divers détachements qui étaient distribués un peu partout : aux Mines, à Beaubassin, à Chibouctou, etc. M. de Ramezay avait pris ses quartiers d'hiver à Beaubassin.

Le 8 janvier 1747, on apprit par un Acadien que 250 Anglais étaient rendus aux Mines depuis le 24 décembre. (1)

A cette nouvelle, M. de Ramezay réunit ses officiers et leur proposa d'aller attaquer les Anglais et de les déloger de Grand-Pré. Malgré les difficultés de l'entreprise tous applaudirent au projet.

M. de Ramezay qui souffrait d'un mal de genou étant dans l'impossibilité de marcher, remit le commandement de ce détachement à M. Coulon, capitaine. " Ce contretemps, dit Casgrain, (2) était plus regrettable pour lui que pour l'expédition ; car elle comptait dans ses rangs. . . . ce que la noblesse canadienne avait de plus brave et de plus expérimenté en ce genre de guerre. Coulon de Villiers était le même qui huit ans plus tard devait venger la mort de son frère le chevalier de Jumonville au fort Nécessité, battre Washington et le faire prisonnier," etc. (3)

Le 9 février, la petite troupe arrivait à Piquit, à cinq lieues de Grand-Pré. Là on apprit que les Anglais étaient à Grand-Pré au nombre d'à peu près six cents hommes sous les ordres du colonel Noble.

M. de Coulon fit reposer son monde une journée. Le 10 à midi, la troupe se remit en marche et le soir

---

(1) Journal de Lacorne, *Canada Français* 1889. p. 11. De Beaujeu dit le 24 nov. (Ibid.)

(2) *Une seconde Acadie*. p. 160.

(3) La suite prouvera que ceci n'est pas exact et que le commandant aux Mines ne fut pas le vainqueur de Washington.

à 9 heures elle campait à une demi-lieue de Grand-Pré.

Lorsqu'on eut placé des sentinelles sur les chemins, le détachement qui avait été divisé en dix compagnies de 28 hommes. se répandit dans les maisons situées de l'autre côté de la rivière Gaspareau. On put alors se reposer, sécher les vêtements et prendre un peu de nourriture tout en recueillant des informations sur la position des Anglais.

Ceux-ci étaient dispersés dans 24 maisons dont l'une, en pierre, était défendu par du canon.

Aussitôt M. Coulon régla son plan d'attaque. Comme il n'y avait pas assez de monde pour attaquer les 24 maisons en même temps il fut décidé qu'on frapperait sur dix d'entre elles. Coulon, avec 55 hommes se réserva la maison de pierre.

A deux heures du matin, tout le monde sortit ; chacun prit son rang et, à un signal donné, officiers et soldats s'étant agenouillés, l'abbé Maillard donna l'absolution générale. Puis l'on partit. Une grosse *poudrière* qui durait depuis quelques jours avait rendu les chemins difficiles et le guide qui s'était chargé de conduire M. Coulon à la maison de pierre, ayant perdu sa route, s'arrêta devant une autre que devait attaquer M. de Repentigny.

M. Coulon voyant qu'il était dangereux de passer outre, fonça sur la maison et toute la troupe le suivit. De Beaujeu tua la sentinelle ; les anglais un instant abasourdis, se ressaisirent, firent une décharge générale et M. Coulon tomba gravement blessé au bras. De Beaujeu le crut mort, mais, ajoute-il, " il se retira de son mieux hors des coups." En même temps M. de Lusignan recevait deux blessures graves.

Le combat continua acharné durant une dizaine de minutes pendant lesquelles vingt et un anglais furent tués et trois faits prisonniers.

Pendant ce temps les autres maisons étaient attaquées et les Anglais tués ou faits prisonniers.

“... Nous forçames les maisons à coups de haches, dit Lacorne, et en très peu de temps nous nous en rendîmes maîtres. MM. les officiers et cadets se distinguèrent en cette action et tous nos canadiens donnèrent des marques de leur courage. Il y eut de la part des ennemis cent quarante hommes tués, du nombre desquelles furent le colonel Noble, son frère et trois autres ; trente-huit blessés et cinquante quatre prisonniers. Ils ne nous tuèrent que sept hommes dont deux Sauvages et nous en blessèrent quatorze parmi lesquels furent M. Coulon et M. Lusignan.” (1)

Bien que le gros de la bataille n'eût duré que quelques minutes, le feu continua cependant, d'une maison à l'autre, jusqu'à onze heures du matin ; les Anglais demandèrent d'abord une suspension d'armes qui leur fut accordée, puis ils consentirent à capituler.

Le 12 février, la capitulation fut signée par les officiers anglais et français et portée à M. de Coulon qui la signa à son tour.

Celui-ci s'était fait transporter à la rivière Gaspareau où le chirurgien lui avait donné les premiers pansements, puis il revint à Beaubassin avec le détachement.

M. de Villiers avait reçu une blessure plus grave qu'on ne le pensait tout d'abord. Il souffrait horriblement. Il fallait revenir à Québec, mais la distance était grande et les communications difficiles. Aussi bien n'arriva-t-il que le 22 juin au soir : “ M. de Coulon arrive de la Baie Verte dans son esquif ; il est encore fort incommodé de son bras.” (2)

---

(1) Journal de Lacorne, *Canada-Français*—Ces chiffres diffèrent un peu de ceux que donne M. de Beaujeu.

(2) Corresp. off. des gouv. 22 juin 1747. (Copie au Sém.)

Le 10 juillet, Mgr de Pontbriand écrivant en faveur de M. de Lusignan disait : “ M. Coulon, capitaine y a soutenu sa réputation. Une blessure dont il se ressentira longtemps le mit bientôt hors de combat. (1)

Coulon de Villiers ne guérit jamais de cette blessure. Pensant qu'un voyage aux eaux pouvait lui faire du bien, il obtint la permission de passer en France.

Le 9 octobre 1747, l'intendant Hocquart donnait ordre au Sr Causse, commandant la flûte *La Gironde* de prendre à son bord un certain nombre de passagers auxquels “ il sera tenu de fournir la subsistance à sa table et à son office pendant la traversée d'ici en France.” Parmi ces passagers se trouvaient : “ M. de Coulon, capitaine, madame sa femme et un domestique.” (2)

M. de Villiers alla prendre les eaux à Barèges, station thermale des Pyrénées. (3) C'est du moins ce que nous apprend la correspondance de la Louisiane pour l'année 1749. (4)

Comme Coulon de Villiers était un homme de mérite, les autorités du Canada le recommandèrent chaudement au ministre. Le 3 novembre 1747, M. de la Galissonnière écrivait à ce dernier : “ J'ai l'honneur de vous représenter qu'il y a des officiers qui par leurs blessures ou par quelque autre action d'éclat méritent la croix de St-Louis ou d'autres récompenses ou toutes les deux. Le sieur Coulon de Villiers est dans ce dernier cas ; le voyage qu'il est obligé de faire en France pour sa blessure dérangera entièrement sa

---

(1) *Canada Français*, 1889. Doc. inédits, p. 77.

(2) Correspondance générale, vol. 89, p. 15.

(3) Eaux thermales sulfureuses, célèbres surtout pour la guérison des plaies d'armes à feu. (Bouillet.)

(4) Ministère des colonies—Note de M. J.-W. Cruzat, à lui fournie par M. Villiers du Terrage.

fortune si vous n'avez la bonté de l'aider libéralement." (1)

Cette recommandation eut son effet. Une liste de promotions pour 1748 nous apprend que Coulon de Villiers était nommé major des Trois-Rivières et chevalier de St-Louis. (2)

La croix pour le récompenser de sa bravoure et la majorité pour lui permettre, tout en restant au service, de ménager son bras malade. Que pouvait-on désirer de mieux ?

M. de Villiers passa deux ans en Europe. A son retour, il prit possession de sa charge de major des Trois-Rivières. Le 23 octobre 1749, il assistait, en cette ville, au mariage de sa sœur Angélique qui épousait Charles de Gannes de Falaise. L'acte qualifie M. de Villiers de chevalier de St-Louis et major des Trois-Rivières. (3)

Après cette date on ne trouve plus rien à son sujet aux registres de cette paroisse.

Il mourut le printemps suivant "à Montréal, après s'être fait couper le bras qu'il avait blessé et dont il ne pouvait plus supporter les douleurs," écrivent la Jonquière et Bigot, le 2 octobre 1750. (4) Il fut inhumé en cette ville le 4 avril 1750 : "Nicolas Coulon, Ecuyer, Sr de Villiers, major des Trois-Rivières, à l'âge de 41 ans, enterré dans la chapelle St-Amable," dit l'acte. (5)

---

(1) Correspondance générale, vol. 87 bis, p. 218.

(2) Arch. du Séminaire.

(3) Registre des Trois-Rivières.— Nous sommes redevable d'une copie de cet acte au Rév. Père Odoric. O. F. M., qui a bien voulu compiler pour nous une partie de ces registres.

(4) Correspondance générale, vol. 95, p. 40.

(5) Registre de N.-D. de Montréal.

Le 2 octobre 1750, le gouverneur et l'intendant demandaient au ministre une pension pour la veuve du major des Trois-Rivières :

“ Il a laissé, disaient-ils, une veuve à qui il ne reste pas de quoi vivre ; elle a mangé une partie de son bien pendant les deux ans qu'elle a demeuré en France avec lui, pour la guérison de sa blessure.—Nous vous supplions, Mgr, de vouloir bien lui procurer une pension qui puisse la faire subsister. Nous nous flattons que vous aurez égard à notre demande qui nous paraît bien fondée, la mort de M. Coulon provenant de la blessure qu'il eût à l'action des Mines où il commandait.” (1)

L'inventaire des biens de feu M. Coulon et de dame de la Perade, sa veuve, eut lieu les 2, 3 et 4 février 1752. (2)

Quelques semaines après, le 12 mars, madame de Villiers épousait Jean François Gaultier, médecin de Sa Majesté, conseiller, etc. (3)

Nous ne connaissons pas d'enfants issus de son mariage avec M. de Villiers. D'après l'abbé Daniel, (4) elle décéda vers 1776, sans laisser de postérité.

Les documents que nous avons prodigués à dessein prouvent clairement que Nicolas-Antoine est celui des frères Coulon de Villiers qui commandait aux Mines en 1747, et qui mourut de ses blessures en 1750. Il ne peut donc être question de lui à la prise du fort Nécessité en 1754 et encore moins à celle du fort Granville en 1756. Il nous sera plus facile maintenant de faire la part de ceux qui restent.

---

(1) Correspondance générale, vol. 95. p. 40.

(2) Sanguinet et Du Laurent, notaires.

(3) Le contrat passé devant Du Laurent est du 2 mars 1752.

(4) *Histoire des grandes familles*, p. 457.

IV

JOSEPH COULON DE VILLIERS DIT DE JUMONVILLE

Joseph Coulon de Villiers naquit à Verchères le 8 septembre 1718 et fut baptisé le lendemain sous le seul nom de Joseph et non pas Joseph-Louis comme on l'a dit quelques fois.

Il eut pour parrain Joseph de Verchères et pour marraine Marie-Anne Déjourdy. (1)

La carrière militaire de Jumonville, relativement courte, fut cependant bien remplie. Elle est aussi mieux connue que celle de ses frères, car, outre que le nom même de Jumonville empêche qu'on ne le confonde avec les autres de Villiers, ses *Etats de services*, nous permettent de le suivre assez sûrement.

Ces *Etats de services* faits pour être présentés à M. Rouillé, ministre et secrétaire d'état de la marine vont de 1733 à 1749 inclusivement. (2) Nous les donnons ici, sinon dans la forme du moins pour le fond.

En 1733, n'étant âgé que de 15 ans, Jumonville était à la Baie des Puants, sous les ordres de son père.

Que fit Jumonville de 1733 à 1739 ? Il ne le dit pas. Peut-être demeura-t-il au poste St-Joseph des Illinois ? En 1739, il prit part à l'expédition contre les Chicasas, qui, comme on sait, furent vaincus et forcés de faire la paix. (3)

---

(1) Registre de Contrecoeur.

(2) Arch. du Séminaire.—Copie ancienne apportée d'Europe par l'abbé Holmes en 1837.

(3) Le volume 44 de la collection Moreau St-Méry (Archives de la marine), renferme plusieurs relations de cette expédition ; on y trouve les noms de M. de Villiers et du chevalier de Villiers. (Rap de Richard, 1899, p. 32)

Pendant l'hiver de 1745, on le trouve en Acadie sous les ordres de M. Marin et il nous apprend qu'il passa l'hiver à parcourir les bois, en raquettes.

L'année suivante il était encore en Acadie, mais sous M de Ramezay ; il n'est pas impossible qu'il ait pris part au combat des Mines, bien que son nom ne soit pas mentionné.

En 1747, il est envoyé à la Rivière-aux-Sables, à la tête d'un parti de Français et de Sauvages pour s'opposer aux incursions des Agniers ; la même année, il fait encore la campagne contre Corlar, sous les ordres de M. de Lacorne l'aîné.

Un parti de Français et de Sauvages ayant été levé en 1748 pour aller contre les Anglais, Jumonville en eut le commandement. Il partit de Montréal aux premiers jours de juin et le 28 du même mois il était de retour ; il avait tué quatorze ou quinze ennemis.(1)

Enfin en 1749, M. de la Galissonnière lui confia la mission d'aller mettre l'ordre dans un poste "dérangé, ce à quoi il réussit parfaitement."

Après avoir rappelé que son frère Coulon était mort des suites du coup d'arme à feu qu'il avait reçu en Acadie, Jumonville termine ainsi ses " États de services " :

" Le suppliant espère, Mgr, qu'en vertu des services cy-dessus dont il a en mains les certificats vous ne lui refuserez pas votre puissante protection pour une des trois lieutenances vacantes en Canada. Il prie Votre Grandeur de ne pas perdre de vue la mort de son père, deux de ses frères et d'un beau-frère tués au service. Sa reconnaissance égalera la sincérité des vœux qu'il formera pour votre conservation."

---

(1) E. B. O'Callaghan, *Documents relative to the colonial history of the state of New-York*, vol. X, p. 168.

Ce document a dû être écrit après le 4 avril 1750, puisque Jumonville y parle de la mort de Coulon qui mourut à cette date.

Cette supplique si bien motivée pourtant, ne fut pas entendue et Jumonville mourut enseigne.

Et encore ce grade d'enseigne il avait dû l'attendre longtemps. Le 20 octobre 1743, Beauharnois proposait Jumonville pour enseigne en second. (1)

L'année suivante, le 30 octobre, le gouverneur revient à la charge et fait remarquer que les enseignes en second se trouveraient remplies par les Srs Villiers de Jumonville et Rigauville qui ont les premières expectatives de cette année. (2)

Enfin, le 8 novembre 1745, Beauharnois écrit encore au ministre qu'il pourrait pourvoir d'une enseigne en pied, Villiers de Jumonville. (3) Fut-il écouté cette fois-ci ? nous aimons à le croire.

Il est difficile de dire ce que fit Jumonville de 1750 à 1754. Seulement, l'inventaire des biens de son frère Nicolas-Antoine, fait en 1752, nous apprend qu'il était alors en garnison à Montréal. Il donne sa procuration et signe :

A handwritten signature in cursive script, reading 'Jumonville'. The letters are dark and fluid, with a prominent flourish at the end of the word.

Puis nous arrivons au fait qui a rendu son nom célèbre non-seulement au Canada mais dans une partie de l'Europe.

Ce que l'on a appelé à tort ou à raison *l'assassinat*

(1) Correspondance générale, vol. 73, p. 233.

(2) " " " 81, bis, p. 282.

(3) " " " 83, p. 221.

de Jumonville, est bien connu. Les historiens tant français et canadiens qu'anglais et américains ont traité ce sujet assez au long pour qu'il ne soit pas nécessaire d'entrer dans tous les détails.

Cependant nous pensons qu'il ne sera pas inutile de donner un aperçu des faits.

Tout le monde sait que les Français et les Anglais se disputaient la possession de la vallée de l'Ohio, appelée la Belle-Rivière.

Peu après son arrivée au pays, M. Duquesne écrivait à M. de Contrecoeur alors commandant à Niagara, pour l'informer qu'il allait envoyer bientôt un détachement de 2,200 hommes pour occuper le territoire contesté. (1)

Des retards inévitables empêchèrent le gouverneur de mettre, tout de suite, son projet à exécution.

Le 27 janvier 1754, il écrivait à M. de Contrecoeur, qu'il avait nommé, le 25 décembre 1753 (2) commandant à la Rivière aux Bœufs et dépendances, d'aller avec 600 hommes, prendre possession de la Belle-Rivière. " Quoique, dit-il, je n'aie pas lieu de présumer que les Anglais ni les Sauvages aient nulle envie de s'opposer à force ouverte à la prise de possession d'un terrain qui nous appartient, il est de la prudence et de la sage précaution que dès l'instant que vous serez au bas de la Rivière aux Bœufs avec le dernier convoi des effets, vous pressiez vos mouvements pour aller construire le fort Duquesne à Chinengué ou aux environs." (3)

Le même jour, M. Duquesne nommait M. de Contrecoeur commandant du nouveau fort et de toute la Belle-Rivière. (4)

---

(1) Lettre du 28 oct. 1752.—Arch. du Sém.

(2) Arch du Sém.

(3) Ibid.

(4) Ibid.

Le gouverneur se faisait illusion en pensant que les Anglais ne s'opposeraient pas à la prise de possession de la vallée de l'Ohio.

Avant qu'il eût écrit ce qui précède, vers la fin de 1753, Dinwiddie, gouverneur de la Virginie, avait envoyé Washington sommer M. de St-Pierre d'abandonner le territoire qu'il occupait. Celui-ci avait répondu qu'il ne pouvait rien faire sans le consentement de son général et qu'en attendant il garderait son poste.

Informé du fait, Duquesne écrivit aussitôt à M. de Contrecoeur : " Je viens de recevoir une dépêche du Sr de St-Pierre qui m'a envoyé exprès une lettre du gouverneur de la Virginie par laquelle il prétend que la Belle-Rivière leur appartient et qui somme le commandant du détachement de se retirer paisiblement. Comme ce gouverneur ne m'écrit point directement, je me bornerai à vous ordonner qu'en cas qu'il vous somme de nouveau, vous ayez à lui mander que dans vos instructions il est inséré que la Belle-Rivière et ses dépendances appartiennent au Roi Très Chrétien incontestablement. Qu'à l'égard des insultes faites contre le droit des gens, il ne peut nous en attribuer aucune et que si on arrête les Anglais qui viennent traiter sur notre terrain, c'est qu'on est en droit de le faire parce que nous n'allons pas chez eux ; qu'au surplus le Roi, mon maître, ne demande que son droit, il n'a nulle intention de troubler la bonne harmonie et l'amitié qui règne entre sa Majesté et le roi de la Grande-Bretagne.

" Le Général du Canada peut donner des preuves comme il concourt à entretenir la parfaite union entre deux princes amis, puisqu'ayant appris que les Iroquois et Nipissingues du Lac des Deux Montagnes avaient frappé et détruit une famille anglaise du côté de la

Caroline, il leur a barré le chemin et les a forcés de lui remettre un petit garçon de cette famille qui était le seul vivant et que M. Werich (sic) qui était en négociation à Montréal a ramené à Boston.

“ De plus il a défendu à tous les Sauvages de ne point exercer leurs cruautés ordinaires sur les Anglais avec qui nous sommes amis.

“ Voilà, Monsieur, la réponse que vous aurez à faire à ce gouverneur et même aux autres en cas de nouvelle députation. Celle de M. de St-Pierre qu'il vous aura sans doute communiquée est frappée avec beaucoup de dignité, de fermeté et de politesse.” (1)

Bien qu'un peu longuc, nous avons voulu faire cette citation parce qu'elle montre bien les idées du gouverneur général du Canada.

Peu après, Duquesne envoyait à la Belle-Rivière le chevalier LeMercier avec les meilleurs officiers et cadets alors à Montréal.

M. de Contrecoeur apprit bientôt que les Anglais étaient à construire un fort à la jonction de la Monongahéla et de l'Ohio.

Il crut que c'était le temps de se servir de la réponse que Duquesne l'avait chargé de faire au gouverneur de la Virginie. Il confia cette mission à M. LeMercier.

Nous avons sous les yeux une belle copie de la sommation faite par cet officier ; elle est du 16 avril 1754, “ dernière fête de Pâques ” et signée Contrecoeur. (2)

Cette démarche eut un bon effet ; les Anglais abandonnèrent leurs travaux et s'enfuirent. Il n'y eut aucun

---

(1) Duquesne à Contrecoeur, 30 janv. 1754—Arch. du Séminaire.

(2) Arch. du Sém.—A cette sommation M. de Contrecoeur ajouta des “ Paroles pour les Sauvages qui sont avec les Anglais à leur établissement.”

désordre et Duquesne écrivait le 11 mai : “ Il est à souhait que dans votre conduite il ne se soit rien passé qui approche de l’acte d’hostilité.” (1)

Washington ne tarda pas à être informé du coup que les Français venaient de porter à leur établissement. Le 1er mai 1754, il partit de Will’s Creek, se rendit aux Grandes Prairies et y bâtit un fort. (2)

Pendant ce temps, M. de Contrecoeur qui prévoyait que les Anglais ne se laisseraient pas décourager pour si peu, avait chargé Jumonville d’aller à la découverte. Il en avertit le gouverneur qui répondit le 20 juin : “ J’ai appris avec plaisir que vous vous servez utilement des Srs de Jumonville et Drouillon pour vous assurer des bruits qui se répandent que l’Anglais marche à force ouverte.” (3)

En partant, M. de Jumonville avait reçu de M. de Contrecoeur une sommation qu’il devait lire aux Anglais, s’il les rencontrait. Nous avons devant nous une copie de ce document ; elle est signée de la main de M. de Contrecoeur qui a écrit au revers : “ cegonde sommation au zanglois si M. de Jumonville lès trouves dans sa découverte, du 23 May 1754.” Plus tard et d’une autre encre M. de Contrecoeur écrivit : “ illés za trouvé et l’on tué en leur fesan lire.” (4)

En effet, M. de Jumonville, parti avec une escorte de 34 hommes, fut cerné, dans la nuit du 27 au 28 mai par le détachement de Washington. Les Français se voyant entourés saisirent leur armes. “ Feu,” cria Washington, et lui-même déchargea son fusil ; une seconde décharge suivit de près la première. Mais

---

(1) Arch du Sém.

(2) Ferland, II, p. 506.

(3) Arch. du Sém.

(4) Ibid.—Appendice I.

Jumonville, par un interprète, avertit qu'il avait quelque chose à communiquer. Le feu cessa et pendant que Jumonville faisait lire la sommation, il reçut à la tête une balle qui le renversa mort. Les Anglais se jetèrent alors sur la petite troupe ; il y eut dix Canadiens tués, un blessé et vingt et un prisonniers. Deux Canadiens purent se sauver et apportèrent la nouvelle. (1)

M. de Contrecoeur s'empressa de faire connaître à M. Duquesne les circonstances de cette affaire. Celui-ci répondit le 24 juin : " Je ne m'attendais pas, monsieur, à un changement si subit que celui dont vous m'informez par votre lettre du deux courant et que les Anglais aient poussé la cruauté jusqu'à l'assassin (sic) d'un officier chargé de mes ordres ; oui ce meurtre est unique et ne peut se laver que par une effusion de sang, si l'anglais ne se presse point de m'envoyer les meurtriers pour preuve de son désaveu, démarche qu'il devrait faire sur le lieu où l'assassinat a été commis ; en attendant qu'il vous donne satisfaction, faites main basse sur tout ce que l'on trouvera de cette nation." (2)

On le voit, Duquesne ne parlait de rien moins que d'un assassinat. Aussi l'indignation fut-elle extrême non seulement au Canada mais encore en France. Les autorités racontèrent et commentèrent les détails de l'affaire et le futur académicien Thomas se mit à travailler à un long poème consacré à la mémoire de Jumonville. (3)

De leur côté, les Anglais expliquèrent leur conduite et assurèrent qu'il n'y avait eu ni guet-apens, ni assas-

---

(1) Ferland, II, 506.

(2) Arch. du Sém.

(3) Ce poème fut publié en 1759.

sinat mais acte de bonne guerre, ajoutant que M. de Jumonville avait été imprudent et que c'était à lui qu'il fallait s'en prendre de ce qui venait d'arriver.

Washington écrivit dans son journal : " que les prisonniers lui apprirent qu'ils avaient été envoyés avec une sommation pour le faire retirer " et il ajoute : " spécieux prétexte pour pouvoir découvrir notre camp et prendre connaissance de nos forces et de notre situation." Et plus loin : " Ils prétendent qu'ils nous appelèrent aussitôt que nous fûmes découverts ; c'est une absolue fausseté, car j'étais alors à la tête de la marche en allant à eux et je puis affirmer qu'aussitôt qu'ils nous virent, ils coururent à leurs armes, sans appeler, ce que j'aurais du entendre s'ils l'avaient fait." (1)

Toutes ces affirmations si contraires à celles des Français ne sont pas faites pour éclaircir l'affaire. Si, comme le dit Washington, ce furent les prisonniers qui lui apprirent qu'ils étaient porteurs d'une sommation il faudrait en conclure que Jumonville n'a pas lu la sommation et alors on s'expliquerait que le commandant n'ait pas vu un ambassadeur dans la personne de l'officier français.

Mais il reste à savoir si les choses se sont bien passées ainsi.

On a dit que l'apologie que Washington fait de lui-même et de sa conduite, dans son journal, montre qu'il sent le besoin de se justifier.

C'était son droit. Toutefois il nous semble qu'il feint un peu trop de ne pas croire à une ambassade. Mais était-ce une chose si rare ? Le vent était aux sommations. Dinwiddie lui-même en avait fait servir une à M. de St-Pierre en octobre 1753 et l'officier chargé de la lui remettre avait été reçu avec toute la politesse

---

(1) Cf. Mémoire du duc de Choiseul, p. 127.

possible ; le 16 avril précédent (1754) M. de Contre-cœur avait fait sommer les Anglais de se retirer du confluent de l'Ohio et de la Monongahéla et les choses s'étaient bien passées.

Quoi d'étonnant que M. de Contre-cœur, informé que les Anglais avançaient toujours, ait envoyé porter une nouvelle sommation ? Et cette nouvelle sommation, quoiqu'en dise Washington, n'était pas si insolente et ne sentait pas si fort la gasconnade ; elle n'était que le pendant de celle que M. LeMercier avait servie aux Anglais quelques semaines auparavant et dont personne ne s'était plaint.

Enfin Washington nous paraît exagérer quand il dit que la suite qui accompagnait Jumonville aurait été digne d'un prince qui aurait été ambassadeur tandis qu'il n'était qu'un simple officier français.

A Londres, à Paris ou à Boston la chose aurait pu paraître ainsi mais à travers les bois, en pleine forêt, exposé à rencontrer des Sauvages ennemis, prince ou manant aurait fait une folie de partir avec quelques hommes seulement.

Encore une fois tout n'est pas clair dans cette affaire et il sera toujours difficile de faire la part des responsabilités qui revient à chacun.

Si l'on admet que Washington avait trop de noblesse de caractère pour avoir voulu profiter d'un guet-apens, on devra reconnaître aussi que Duquesne, Contre-cœur et Jumonville étaient trop gentilshommes pour avoir eu les intentions qu'on leur prête. Les extraits que nous avons donnés plus haut prouvent assez jusqu'à quel point les Français cherchaient à éviter la guerre.

Disons donc, si l'on veut, qu'il y a eu de part ou d'autre malentendu, précipitation, imprudence même mais laissons à chacun des commandants le bénéfice

du doute et n'allons pas pour blanchir l'un noircir l'autre.

Le 10 octobre 1754, Duquesne écrivait au ministre :  
“ La Ve du sieur Villiers de Jumonville, enseigne en pied qui était un sujet des plus distingués dans son grade, mérite commisération. (1)

M. de Jumonville avait épousé à Montréal, le 11 octobre 1745, Marie-Anne-Marguerite Soumande, fille de Jean-Pascal Soumande et d'Ursule LeVerrier. De cette union naquirent cinq enfants : Joseph né et décédé en 1746 ; Joseph né en 1748 ; Hippolyte-Etienne né en 1749 ; Marie-Anne-Catherine née le 12 juin 1752 et inhumée le 30 août suivant à Montréal ; (2) enfin Charlotte-Amable baptisée le 16 août 1754 et née probablement après la mort de son père. (3)

Charlotte-Amable vivait encore en 1760.

Le 15 décembre 1755, madame de Jumonville épousa en secondes noces Pierre Bachois, sieur de Barrante, chevalier, capitaine au régiment de Béarn.

Le 21 mai 1760, madame de Barrante devenait veuve une seconde fois et le 28 juin suivant le marquis de Lévis écrivait au ministre Berryer : “ Je joins mes sollicitations à celles de M. le marquis de Vaudreuil en faveur de madame Barrante veuve anciennement de M. de Jumouville, officier de la colonie, tué au commencement de la guerre, dont elle a une fille. Elle avait épousé en secondes noces le sieur Barrante, premier capitaine du régiment de Béarn, homme de condition dont elle a une fille. (4) Il vient de mourir

---

(1) Correspondance générale, vol 99, p. 275.

(2) Tanguay ne mentionne pas cette fille.

(3) Rég. N.-D. de Montréal.

(4) Louise-Charlotte, baptisée le 18 Déc. 1756 à Montréal—M. de Montcalm fut son parrain.—Reg. de Montréal.

de ses blessures. Cette veuve est sans biens, chargée de ses deux filles ; je vous serai particulièrement obligé de ce que vous voudrez bien faire pour elle et lui procurer une pension et places à St-Cyr pour ses filles.” (1)

Le même jour il écrivait à peu près dans les mêmes termes au maréchal de Belle-Isle, seulement il ajoutait : “ elle est petite fille à M. le Marquis de Vaudreuil.” (2)

Madame de Jumonville obtint-elle une pension pour elle et des places à St-Cyr pour ses filles ? Nous n'en savons rien.

Nous ne pouvons pas même dire ni où ni quand elle mourut. Ce que nous savons c'est que le nom de Jumonville, si célèbre au Canada, ne s'y rencontre plus depuis longtemps.

V

LOUIS COULON DE VILLIERS DIT LE GRAND VILLIERS

La mort de Jumonville en 1754, ne laisse plus que deux survivants des frères Coulon de Villiers : Louis et François. Tous deux se sont fait remarquer tant pour le nombre que pour l'importance des services qu'ils ont rendus à la colonie ; seulement il faut donner à chacun la part qui lui revient et c'est, à notre avis, la partie importante de notre travail.

Jumonville fut vengé par un de ses frères : Louis ou François évidemment, puisque ce sont les seuls qui lui survécurent ; mais lequel des deux ?

Certains historiens ont prétendu, il est vrai, que Nicolas-Antoine avait été le vengeur de Jumonville, mais nous avons prouvé en son lieu que cette affirmation n'est pas exacte et nous n'y reviendrons pas.

---

(1) Lettre de Lévis.—Collection Lévis, p. 365.

(2) Elle était petite fille de Vaudreuil, par alliance : la grand'mère maternelle de madame de Jumonville, Charlotte Fleury d'Eschambault, avait épousé, en secondes noces, le marquis de Vaudreuil.

D'autres, comme Dussieux, (1) Thwaites, (2) M. E. Mallet, (3) etc., affirment que c'est Louis ; enfin une tradition respectable conservée dans la famille de François attribue à ce dernier l'honneur de cette vengeance mémorable.

Si, à notre tour, il nous est permis de donner notre opinion, nous dirons, sans cependant prétendre à l'infaillibilité, que Louis, surnommé le Grand Villiers, a été le véritable vengeur de Jumonville, c'est-à-dire celui qui prit le fort Nécessité en 1754.

Quelques documents bien clairs, bien catégoriques auraient réglé la question ; il eut suffi qu'un bon vieux papier du temps eût porté en toutes lettres le nom de Louis ou celui de François, en rapport avec la prise du fort Nécessité ; malheureusement les messieurs de Villiers n'étaient pas prodigues de leurs noms de baptême et les autorités du temps ne s'en souciaient pas davantage.

Nous nous contenterons donc de documents moins affirmatifs mais dont l'ensemble, croyons-nous, ne laisse pas que de prouver notre avancé.

Le moyen le plus sûr est de donner le *cursus vitæ* de Louis, de le dégager, pour ainsi dire, de ces à peu près qui ont fait qu'on l'a confondu si facilement avec son frère le chevalier François.

Une remarque avant d'aller plus loin. Les nombreux manuscrits et imprimés que nous avons consultés, à quelques exceptions près, nous ont permis de constater que Louis était généralement connu sous le seul nom de M. de Villiers, capitaine ou officier de la colonie, tandis que François était toujours ou presque toujours appelé M. le chevalier de Villiers. Ajoutons

---

(1) *Le Canada sous la domination française*, p. 123, note.

(2) *Relations des Jésuites*, Edition Burrows, vol. 70.

(3) *Washington et Coulon de Villiers*, (Bulletin de la Société historique Franco-Américaine, Boston 1906.)

encore que Louis fut plus particulièrement employé dans le pays des grands lacs ou dans les environs de Montréal tandis que François qui était officier à la Louisiane y demeurait le plus souvent.

Louis naquit à Verchères le 10 août 1710 ; il eut pour parrain Louis Audet Sr de Bailleul et pour marraine Marguerite de Verchères. (1)

Comme ses frères, il entra jeune dans le service et suivit son père au poste de la Rivière St-Joseph des Illinois. Le 7 mars 1729, il y est parrain : “ Louis Coulon de Villiers le fils ”, dit l’acte. En 1731, le 26 janvier, il tient encore un enfant sur les fonts ; il est alors cadet à l’aiguillette et signe simplement Villiers. (2)

Il fut fait enseigne en second à la promotion de 1732 qui donnait à son père une expectative de compagnie “ Villiers fils cadet,” dit la liste. (3)

Nous ne pouvons dire avec certitude ce qu’il devint après cette date ; peut-être demeura-t-il encore plusieurs années dans les pays d’en haut.

Une liste des officiers pour 1739, mentionne un Coulon de Villiers enseigne en second, qui promet. (4) Ne serait-ce pas Louis ?

Plusieurs relations de 1740 sur l’affaire des Chichas indiquent les noms du chevalier de Villiers et de M. de Villiers ; (5) ce dernier nous laisse encore dans l’incertitude de même que le Sr de Villiers qui est au fort St-Frédéric de 1741 à 1744. (6) Dans les

---

(1) Reg. de Contrecoeur.

(2) Reg. St-Joseph des Illinois.

(3) Arch. du Séminaire.—L’aîné était déjà enseigne à cette date et François ne le fut qu’après 1733.

(4) L’abbé Daniel, *Famille De Léry*, p. 202.

(5) *Rap. de Richard* 1899, p. 32.

(6) U. Beaudry, *Un vieux fort français*. Rapports de la Société Royale, V, p. 97.

deux cas pourtant, nous sommes porté à croire que c'est Louis.

En novembre 1746, le général fait partir " M. de Villiers, lieutenant des troupes avec cent Sauvages de l'Acadie qui hivernent aux environs de Québec pour se rendre à Montréal pour, de là, être distribués dans les différentes garnisons établies sur les frontières vers le fort St-Frédéric." (1)

Il doit s'agir ici de Louis puisqu'au mois de juillet précédent M. de Beauharnois avait nommé le chevalier pour servir sous les ordres de M. DeMuy dans les pays d'en haut (2) et que Nicolas-Antoine et Jumonville étaient en Acadie.

Le 12 avril 1747, M. de Villiers officier, 8 cadets et 100 habitants partent de Montréal pour Chateaugué à l'occasion de plusieurs pistes que les Iroquois assuraient avoir vues ; ils revinrent sans avoir rien trouvé. (3)

M. de Villiers était souvent à Montréal où il demeurait au retour de ses expéditions.

Le 10 février 1749, il y est témoin à un mariage " Coulon de Villiers, lieutenant dans les troupes ", il signe " de Villiers ". (4)

Le 7 juin 1750, il est parrain et encore lieutenant ; il signe tout court : " Villiers ". (5)

Peu après, il alla prendre le commandement du poste des Miamis.

Ses instructions, signées par la Jonquière, sont datées de Montréal, 10 juillet 1750 : " pour le Sr de Villiers, lieutenant d'infanterie, commandant au poste des Miamis."

---

(1) Corresp off. des gouv.—copie aux Arch. du Sém.

(2) Arch. du Sém.

(3) *Doc. R. à la N.-F.* III, p. 332.

(4) Reg. de Montréal.

(5) *Ibid.*

Après lui avoir ordonné de partir incessamment dans un canot du roi avec deux soldats pour se rendre au poste des Miamis avec le convoi de M. de Céloron qui va au Détroit, le gouverneur ajoute : “ Nous l’avons instruit des dispositions peu avantageuses des nations du dit poste pour les français et il sait que nous nous sommes déterminé à lui en donner le commandement que sur le crédit qu’il s’est acquis parmi ces nations, sur sa capacité et le zèle qu’il a pour le service du roi ; ainsi il doit faire son possible pour répondre à la confiance que nous avons en lui dans un commandement si important eu égard aux circonstances présentes.” (1)

M. de la Jonquière entre ensuite dans une foule de détails qu’il serait trop long de rapporter ici mais qu’on peut résumer ainsi : accorder une amnistie générale aux Miamis, les détacher de l’alliance anglaise et en faire des amis des français. Il termine en ordonnant à M. de Villiers de lui rendre compte de ce qui se passera dans son poste, par toutes les occasions possibles et de ne lui envoyer des exprès que pour des cas extraordinaires et très pressants. “ Au surplus,” dit-il, “ nous nous en rapportons à la sagesse, prudence et expérience du dit Sr de Villiers pour tous les autres cas que nous n’avons pu prévoir dans la présente instruction.” (2)

On se demandera peut-être si ce M. de Villiers est bien Louis. Nous trouvons la réponse à cette question dans l’inventaire des biens de Nicolas-Antoine, fait en 1752. Le notaire mentionnant les absents écrit : “ Louis Coulon, Ecuyer Sr de Villiers, lieute-

---

(1) Arch. d’Ottawa. Amérique du Nord. Canada. Etablissement de divers postes, vol. 13, p. 285.

(2) Loco cit.

nant dans les troupes, actuellement dans les pays d'en haut, et M. le chevalier de Villiers, lieutenant au Mississipy." (1)

C'est donc bien Louis de Villiers qui commandait aux Miamis. Il y demeura jusqu'à l'automne de 1753. Au mois de juillet de la même année, M. de Courtemanche écrivait à M. de Contrecoeur : " Je ne doute pas, comme ami de M. de Villiers, que vous ne vouliez bien vous charger de ses paquets que M. Chabert doit vous remettre à Niagara." (2)

Et le 31 octobre, M. Duquesne écrivait au ministre : " Malgré la précaution du sieur de Villiers, les Miamis rebelles ont été lever la chevelure chez les anglais. (3)

M. de Villiers revenait peu après à Montréal. Le 29 décembre 1753, il se mariait. A l'acte il est dit : " capitaine des troupes de cette garnison " et signe : Coulon Villiers. (4)

M. de Villiers ne demeura pas longtemps à Montréal. Le gouverneur avait été informé par M. de Contrecoeur des tentatives des Anglais contre les établissements de la Belle-Rivière et il se prépara à lui envoyer des secours et à renforcer les postes des environs.

Il réussit à lever un certain nombre de Sauvages chrétiens du Sault, du Lac des Deux-Montagnes et de Lorette et après avoir mis à leur tête de bons officiers,

---

(1) Du Laurent, not.—Grefte de Québec.

(2) Arch. du Sém.

(3) Brymner, 1888, CLXIV.

(4) Louis de Villiers variait ses signatures ; nous lui en connaissons quatre ou cinq différentes : Louis de Villiers, Villiers, De Villiers et Coulon Villiers. Les trois dont nous donnons les fac-simile plus loin se ressemblent absolument, comme écriture.

il les fit partir pour la Belle-Rivière. Le 14 juin (1754), ils étaient rendus à Chatocoin (1) et l'ingénieur de Léry fils, qui se trouvait là écrivait dans son journal : (2) " Le 14 juin, à 6 heures du soir, sont arrivés *M. de Villiers* capitaine à la tête des Nipissingues et Algonquins ; *M. de Longueuil*, *idem*, à la tête des Iroquois ; *M. de Montesson*, lieutenant, à la tête des Abénakis ; *M. de Longueuil*, enseigne en second, avec les Hurons de Lorette. Toutes ces nations pouvaient faire ensemble le nombre de 120 à 130 hommes."

Pour nous, ces paroles de M. de Léry ont une grande importance : elles prouvent que M. de Villiers, lorsqu'il arriva au fort Duquesne, ne venait ni des pays d'en haut, ni du Mississippi, mais de la région de Montréal.

Les Nipissingues et les Algonquins qu'il commandait plus particulièrement avaient leur résidence, avec un certain nombre d'Iroquois et de Hurons, au Lac des Deux-Montagnes. (3)

On comprend maintenant que de Villiers ait pu écrire dans son journal qu'il était arrivé au fort Duquesne " avec les différentes nations dont M. le général m'avait donné le commandement."

Le général, ou si l'on aime mieux, le gouverneur, était à Montréal à cette époque, et il envoyait, par groupes, les renforts qu'il avait promis à M. de Contrecoeur.

---

(1) Chatocoin ou Chatauque, lac situé dans le comté de Chatauque, état de New-York ; à quelques lieues du lac Erie."—*Cours d'Histoire*, II, p. 39, note.

(2) Arch. du Sém.

(3) Cf. *Cours d'histoire*, II, p. 458.—Un plan de la mission du Lac des Deux-Montagnes indique la place qu'y occupaient les différentes nations.—Arch. du Sém.

“ Lorsque la nouvelle de la mort de Jumonville parvint à Montréal, écrit Parkman, (1) Coulon de Villiers frère de l’officier massacré fut envoyé sur le lieu.”

On lit encore dans : *Illinois historical and statistical Moses* : (2) “ En apprenant la défaite et la mort de Jumonville, son frère Coulon de Villiers qui avait été envoyé à cet effet de Montréal, partit du fort Duquesne..... pour venger sa mort.”

Que de Villiers soit parti de Montréal ou des environs, nous en sommes convaincu, mais qu’il ait été envoyé, comme le dit cet auteur pour venger Jumonville c’est ce que nous ne pouvons admettre pour la raison que quand de Villiers partit avec les nations pour l’Ohio la nouvelle de la mort de Jumonville n’était pas encore connue à Montréal. De Villiers dut l’apprendre en chemin.

Deux jours après son arrivée à Chatocoin il en repartait et M. de Léry écrivait dans son journal, le 16 juin : “ M. de Villiers et les autres officiers à la tête des Sauvages, partent pour le fort Duquesne par la route du lac Chatocoin en canots d’écorce.” M. de Villiers portait à M. de Contrecoeur des marchandises et de la poudre. (3)

Péan qui était alors à Chatocoin écrivait à M. de Contrecoeur, son oncle : “ J’ai eu bien de la peine à me défaire de M. de Carqueville qui est un excellent officier ; lui, avec Mrs de Villiers et LeMercier vous seconderont parfaitement, j’envie leur bonheur.” (4)

---

(1) *Montcalm et Wolfe*, I, p. 153.

(2) Vol. I, p. 113.

(3) Lettre de Péan, 15 juin 1754.— Arch. du Scm.

(4) Péan, loco. cit.

Le même jour, Péan envoyait avertir le gouverneur, à Montréal, du départ de M. de Villiers pour le fort Duquesne.

L'intention de M. Duquesne était que M. de Villiers, après avoir porté des vivres à M. de Contrecoeur, revînt pour continuer la tournée des postes, dans le cas où M. Péan qui était malade ne pourrait la faire. (1)

Cependant les choses ne se passèrent pas tout à fait ainsi. M. de Villiers était arrivé au fort Duquesne le 26 juin sur les huit heures du matin "avec les différentes nations dont M. le général m'avait donné le commandement," dit-il dans son journal. (2)

Il apprit en arrivant que M. de Contrecoeur devait faire partir le lendemain un détachement de 500 Français et quelques Sauvages pour aller chasser les Anglais et venger la mort de Jumonville. Le chevalier LeMercier avait été nommé pour commander cette petite troupe ; c'était un excellent officier, "mais," écrit M. de Villiers, "comme j'étais son ancien, que je commandais les nations et que mon frère avait été assassiné, M. de Contrecoeur m'honora de ce commandement et M. LeMercier me témoigna, quoique privé du commandement, qu'il se ferait un grand plaisir de faire la campagne sous mes ordres." (3)

M. Duquesne averti de ce changement écrivait à M. de Contrecoeur le 19 juillet : "J'aurais été égale-

---

(1) Duquesne à Contrecoeur, 1er juillet 1754—Arch. du Séminaire.

(2) Le journal de M. de Villiers a été publié en grande partie dans le Précis des faits, dit Mémoire du duc de Choiseul, en 1756, etc ; il a été réimprimé en entier par la Société historique de la Louisiane en 1905, d'après une copie faite par nous même sur une copie conservée au Sém. de Québec. Nous le donnons en appendice.

(3) Journal de de Villiers.

ment tranquille si le chevalier LeMercier avait commandé cette troupe, mais on ne pouvait la refuser au Sr de Villiers qui est un officier de distinction et auquel le Sauvage a beaucoup de confiance.” (1)

Les détails de cette expédition sont connus ; on les trouvera d'ailleurs au journal de M. de Villiers et dans la plupart des Histoires du Canada ; nous prenons la liberté d'y renvoyer le lecteur.

Notons seulement que l'expédition fut heureuse. Le 3 juillet, le détachement était devant le fort Nécessité ; il fallut combattre en plein jour et à découvert ce qui n'empêcha pas les Canadiens de montrer beaucoup d'ardeur. Les Anglais se défendirent bien mais après un combat qui dura dix heures ils consentirent, suivant la proposition qu'on leur en fit, à capituler pour éviter l'assaut.

Le même soir, les articles de la capitulation étaient signés par James MacKay, G. Washington et Coulon-Villiers.

Puis le commandant français ramena en bon ordre sa petite troupe au fort Duquesne où il arriva le 7 juillet à 4 heures.

Cette brillante victoire eut un grand retentissement dans toute la colonie.

Le 25 juillet, Duquesne écrivait à M. de Contre-cœur : “ Rien de plus à souhait, monsieur, que la jolie affaire qui vient de se passer au haut de la rivière Malengueulée puisqu'elle concilie la bravoure, la prudence et l'humanité. C'est, selon moi, le plus beau coup qui se soit fait en Canada, parcequ'il est rare que dans ce pays-ci on ait vu des combats en front de Bannière et que ce n'est toujours que par surprise que l'on attaque son ennemi. . . . . Tout s'est passé selon

---

(1) Arch. du Séminaire.

mes désirs, la leçon est bonne et je m'attends qu'elle sera incrustée dans la mémoire des Anglais et des Sauvages." (1)

Le 30 du même mois, Bigot, après avoir félicité Contrecoeur d'avoir si bien pris ses mesures pour l'affaire du fort Nécessité, ajoutait : ". . . . . et le sieur de Villiers a exécuté au mieux de son côté, les ordres que vous lui avez donnés." (2)

Vers la fin de juillet, M. de Villiers revint à Montréal apportant à M. Duquesne les lettres de M. de Contrecoeur. Le gouverneur écrivait à ce dernier le 14 août 1754 : " J'ai été fort aise d'embrasser cet officier qui vient de servir si bien l'Etat et sa patrie." (3)

Le gouverneur ne se contenta pas de féliciter de Villiers mais il le recommanda au ministre. Le 10 octobre 1754, après avoir demandé la croix de St-Louis pour MM. de Contrecoeur et Péan, il ajoutait : " J'ai lieu d'espérer, Mgr, que vous ne vous refuserez pas à procurer la même décoration au Sr de Villiers après l'action brillante qu'il vient de faire dans la Rivière Oyo, que tout militaire aura peine à croire dans un pays où l'on ne connaît que les guerres de surprise ; vous aurez vu dans son journal la sagesse et la prudence avec laquelle ce brave officier s'est conduit malgré son ressentiment de l'assassinat de son frère." (4)

Les éloges et la recommandation de Duquesne n'eurent pas d'effet pour le moment et de Villiers ne fut décoré que trois ans après.

Cependant M. de Villiers n'était pas arrivé en bonne santé (c'est du moins ce que M. Duquesne disait dans

---

(1) Arch. du Sém.

(2) Ibid.

(3) Ibid.

(4) Correspondance générale, vol. 99, p. 275.

une lettre à Contreccœur) et ne paraît pas s'être éloigné de Montréal durant l'hiver.

Bientôt, on apprit que les Anglais devaient faire, au printemps, une attaque générale sur le Canada. Les forts Duquesne, St-Frédéric et Niagara semblaient plus particulièrement menacés.

M. de Villiers fut envoyé à ce dernier poste pour couvrir le fort et empêcher les incursions des Anglais. Il y demeura cinq mois. (1) Il dut partir à la fin de juin car le 23, M. Duquesne écrivait à M. Laperrière alors à Niagara : " Je n'ai pas besoin de vous recommander d'avoir pour le sieur de Villiers toutes les prévenances qu'il mérite et vous trouverez de la part de ce capitaine tout le retour que vous pouvez désirer." (2)

De Villiers avait un détachement de 200 hommes pour former un camp d'observation ; (3) c'était peu, mais quand le danger semblait plus menaçant, il tirait des postes environnants, les secours nécessaires. Le 21 août, M. Benoît écrivait à M. de Contreccœur, du fort de la Presqu'île, que, " sur l'avis de M. de Villiers, il envoyait à Niagara, tous les détachements de la Belle-Rivière." (4)

L'arrivée de ces renforts et la nouvelle de la défaite de Braddock, découragèrent Shirly et il abandonna l'idée d'attaquer Niagara pour cette année du moins.

La retraite du commandant anglais et de ses quinze cents hommes ramena la tranquillité à Niagara et M. de Villiers fut rappelé à Montréal. " Vous partirez, écrivait M. de Vaudreuil à Laperrière, du 15 au 20

---

(1) *Mémoires de M de Gaspé*, Edition de 1895, p. 136.

(2) Arch. du Sém.

(3) M. de Ligneris à M. de Contreccœur, 31 juillet 1755. Arch. du Sém.

(4) Arch. du Sém.

novembre avec M. de Villiers pour revenir ensemble à Montréal.” (1)

Pendant l'hiver de 1755-56, M. de Vaudreuil se prépara à déloger les Anglais de Chouaguen. Cette campagne était réservée à Montcalm qui arriva à Québec en mai 1756. Elle fut couronnée de succès et M. de Villiers s'y distingua. Ce fut lui qui, après s'être fortifié à Niaouré, commanda le camp d'observation, harcela les ennemis et les empêcha de communiquer avec les pays d'en haut (2). Au siège même de Chouaguen, il commandait la colonne de droite et était chargé d'empêcher les Anglais de sortir du fort.

Enfin, le 14 août, Montcalm était maître des trois forts et le soir du même jour, à 8 heures, M. de Villiers partait pour aller porter à M. de Vaudreuil les cinq drapeaux que les Anglais avaient laissés dans la place. (3)

On peut croire qu'il fut bien reçu par le gouverneur !

M. de Vaudreuil qui l'avait déjà recommandé à la Cour l'année précédente écrivait le 8 novembre 1756 en le proposant pour la croix de St-Louis : “ Je dois ajouter aux observations que j'eus l'honneur de vous faire l'année dernière en faveur de cet officier, les

---

(1) Lettre du 19 oct. 1755.—Arch du Sém.

(2) *Journal de Montcalm*.

(3) Journal de M. de Léry.—Dans son ouvrage : *La jeunesse de Bougainville*, M. de Kerallain, si bien renseigné du reste, écrit (p. 46) que Bougainville dépêché à Montréal, y porta la glorieuse nouvelle. Or, Bougainville dit dans son journal qu'il arriva à Montréal le 26 août à 10½ heures, dépêché la veille du fort de la Présentation. M. de Villiers n'était-il pas déjà rendu ?

succès qu'il a eus pendant qu'il a commandé le camp d'observation que j'avais établi à portée de Chouaguen pour intercepter les secours ennemis. Il s'est parfaitement distingué à l'expédition des trois forts après quoi, il a rejoint l'armée à Carillon et y a resté pendant la campagne." (1)

Montcalm qui arrivait au Canada et qui n'est pas tendre pour certains officiers canadiens qui prirent part à cette campagne, trouve pourtant que M. de Villiers est bon. (2)

Nous verrons que bientôt Montcalm reconnaîtra tout son mérite.

La campagne une fois terminée, M. de Villiers revint de Carillon à Montréal où il passa l'hiver en garnison.

On sait que lors de la capitulation du fort Nécessité, le commandant français s'était fait remettre, comme otages, deux officiers anglais : Jacob Van Braam et Robert Stobo. Ce dernier profita de son séjour au fort Duquesne, où on lui avait laissé une liberté presque complète, pour jouer le rôle d'espion. Il leva même le plan du fort et l'envoya à l'ennemi. On trouva la lettre qui accompagnait ce plan dans les papiers de Braddock après la bataille de la Monongahéla.

Indigné, M. de Vaudreuil fit passer les deux otages devant un conseil de guerre. Le procès s'ouvrit en octobre 1756, à Montréal où Van Braam et Stobo étaient depuis assez longtemps.

Appelé en témoignage, M. de Villiers parut le 3 novembre 1756 et déclina ses noms, prénoms, etc, comme suit : " Louis Coulon Ecuyer, sieur de Villiers,

---

(1) Arch. de la marine.— Copie au Sém.

(2) *Montcalm à Lévis*, 17 août 1756—Collect. Lévis.

capitaine d'infanterie, âgé de 47 ans, demeurant en garnison à Montréal, rue St-Paul, paroisse Notre-Dame." (1)

Il fut interrogé sur une conversation qu'il avait entendue durant l'hiver de 1755, à Montréal, chez M. de St-Luc, conversation dans laquelle Stobo aurait avoué avoir écrit la lettre en question.

Au cours du procès M. de Villiers et Stobo déclarèrent qu'ils se connaissaient bien.

Le conseil de guerre condamna le traître à avoir la tête tranchée, ce qui ne fut pas exécuté.

L'année 1757 fut remarquable surtout par la prise du fort William-Henry. Dans cette campagne, de Villiers, à la tête de 300 volontaires et de quelques Sauvages, se distingua comme toujours.

Dès le 24 juin, Montcalm écrivant à Vaudreuil pour lui faire part du succès de deux détachements français et de celui de M. Rigaud de Vaudreuil surtout, disait : " M. de Villiers dont je ne saurais trop me louer a eu beaucoup de part à l'arrangement de ce détachement et à la détermination des Sauvages. Cet officier a marché hier, avec ce zèle que vous lui connaissez, mais infructueusement, pour couper retraite à un petit parti de Sauvages ennemis. . . . . Cet officier dont la réputation est bien faite n'a pas besoin d'actions pour l'augmenter, mais il profitera bien de toutes celles que la fortune lui présentera à la guerre." (2)

Voilà, certes, un bel éloge et pourtant on n'était qu'au début de la campagne qui se termina par la prise de William-Henry et pendant laquelle de Villiers ne se démentit pas.

---

(1) Arch. de la marine 1756.—Copie au Sém.

(2) *Doc. Rel. à la Nouvelle-France*, IV, p. 111.

Tant d'intelligence, d'activité et de bravoure méritait bien une récompense ; elle arriva à l'automne de 1757. Au mois de mai précédent, Moras avait écrit à Montcalm que de Villiers avait été nommé chevalier de St-Louis. (1)

Mazas (2) met cette nomination au 1er mai ; elle comprenait : “ de Sermonville, de la Corne la Colombière, de Villiers, Le Gardeur de Repentigny et le chevalier LeMercier, capitaines dans les troupes du Canada.”

Le 9 septembre, Montcalm écrivait à Bourlamaque que M. de Vaudreuil venait de recevoir une lettre d'avis des grâces de la colonie. (3) Dans la liste qu'il donne Montcalm nomme M. de Villiers.

Le brave capitaine ne jouit pas longtemps de sa nouvelle décoration.

Au mois d'octobre, étant à Québec, il tomba malade et le 26, Montcalm écrivait au chevalier de Lévis : “ Je suis inquiet de de Villiers, je crois qu'il va avoir la petite vérole. Si on ne le sait à Montréal, n'en dites rien.” (4)

De Villiers eut en effet la petite vérole et il en mourut le 2 novembre 1757. Le même jour, Montcalm apprenait cette fâcheuse nouvelle à Lévis : “ Je suis, mon cher chevalier, disait-il, inconsolable de la perte du pauvre Villiers, je n'écris pas à sa veuve mais dites lui combien je regrette son mari et qu'indépendam-

---

(1) Cf. *Lettres de la Cour de Versailles*, p. 67.— Coll. Lévis.

(2) *Histoire de l'Ordre de St-Louis*, vol. II, p. 172.

(3) Montcalm à Bourlamaque—Lettres de Bourlamaque, p. 193.

(4) Montcalm à Lévis.—Lettres, Coll. Lévis, p. 72.

ment de tout ce qu'elle mérite par elle-même, je serai toujours fort aise de lui témoigner en toute occasion l'estime singulière que j'avais pour Villiers." (1)

Le 6 du même mois, Montcalm écrivait encore dans son journal : " Le sieur de Villiers, l'un des meilleurs officiers de la colonie et des plus connus par ses actions, est mort de la petite vérole le 3 (sic) universellement regretté." (2)

M. de Vaudreuil appréciait lui aussi cet excellent officier. Voici comment, le 2 novembre, il annonçait au ministre la mort de M. de Villiers : " J'ai l'honneur de vous rendre compte que M. de Villiers capitaine etc. . . . vient de décéder sur le moment de la petite vérole. Il est dommage, Monseigneur, qu'un si excellent officier soit mort de cette maladie, après s'être exposé aux plus grands dangers. Les services qu'il a constamment rendus notamment depuis cette guerre et à l'expédition du fort George, lui méritent mes regrets. C'est une grande perte que nous faisons." (3)

M. de Villiers était mort le 2 novembre ; il fut inhumé le lendemain dans l'église cathédrale de Québec.

Voici l'acte de sépulture : " Le trois novembre de l'année mil sept cent cinquante sept a été inhumé dans l'église paroissiale, M. Colon, Ecuier Sr de Villiers, capitaine d'une compagnie de la marine, Chevalier de St-Louis, décédé le jour précédent à l'âge de quarante-huit ans. Furent présents MM. Parent et Gravé et grand nombre d'autres de toute condition (signé) J. F. Récher, curé." (4)

---

(1) Lettre de Montcalm à Lévis, p. 72.

(2) p. 316.

(3) Arch. de la marine 1757—Copie au Sém.

(4) Arch. de N. D. de Québec.

Le nom de baptême ne se trouve pas dans cet acte. Mgr Tanguay a cru qu'il s'agissait ici d'Antoine. Nous avons démontré qu'il a fait erreur. Et comme en 1757 il ne restait plus que deux frères de la famille des Villiers, Louis et François, et que ce dernier ne mourut qu'en 1794, il s'ensuit que celui dont nous venons de donner l'acte de sépulture ne peut être autre que Louis.

M. de Villiers avait épousé à Montréal, le 29 décembre 1753, Marie-Amable Prud'homme (1) dont il eut une fille, Louise, baptisée le 3 juin et inhumée le 6 septembre 1755. On ne lui connaît pas d'autres enfants. (2)

Comme la plupart des officiers canadiens, M. de Villiers était plus brave que riche et sa veuve resta à peu près sans ressources. M. de Vaudreuil le savait et dans la lettre qu'il adressait au ministre pour annoncer la mort de M. de Villiers il disait : " Il laisse une veuve peu fortunée pour laquelle je ne puis me dispenser de m'intéresser, d'autant plus que tout engage, Mgr, à vous supplier de vouloir bien lui procurer une pension du roi en considération des importants services de feu son mari." (3)

Cette requête fut entendue car on voit qu'en 1760 madame de Villiers recevait une pension de 150 livres. (4)

Après un veuvage de près de trois années, madame de Villiers épousa à Montréal, le 15 septembre 1760, Michel Mougou de Jarimeau, seigneur de la Garde,

---

(1) Arch. de N.-D. de Montréal.

(2) Tanguay, III, p. 168.

(3) Arch. de la marine.—loc. cit.

(4) Coll. Moreau St-Méry—Copie au Sém.

capitaine au régiment de Barry. (1) L'auteur du *Dictionnaire généalogique* ne mentionne pas d'enfants issus de ce mariage.

Il nous reste maintenant à ajouter quelques explications et éclaircissements sur un point que nous n'avons pas voulu discuter en son lieu afin de ne pas interrompre la suite de notre récit, c'est-à-dire, ce Louis de Villiers est-il réellement le vengeur de Jumonville ?

Pour nous, nous n'en doutons pas, malgré la tradition ou plutôt avec la tradition qui veut que ce soit François.

En effet, cette tradition sera vraie si on l'applique à ce qui s'est passé en 1756 alors que le chevalier de Villiers, parti des Illinois dans le dessein d'aller venger son frère Jumonville, attaqua et prit le fort Granville. Ce serait comme une seconde vengeance et on s'expliquerait comment on a pu la confondre avec la première en 1754.

D'ailleurs à cette tradition on peut en opposer une autre non moins respectable et plus rapprochée des événements. Nous voulons parler de celle de la famille de Gaspé alliée aux Coulon de Villiers.

Ignace Aubert de Gaspé qui avait épousé Marie-Anne, sœur des MM. de Villiers, faisait partie de l'expédition commandée par son beau-frère de Villiers contre le fort Nécessité. (2)

Il devait donc savoir et madame de Gaspé de même quel fut le commandant de l'expédition et l'on parlait souvent, dans la famille, et de Jumonville et de son vengeur. Or Ignace Aubert de Gaspé et Marie-Anne

---

(1) Tanguay, III, p. 168.

(2) Arch. du Sém.—Papiers de Gaspé.

Coulon de Villiers étaient le grand-père et la grand-mère de l'auteur des *Anciens Canadiens*, et celui-ci, dans les notes qu'il a ajoutées à son ouvrage, écrit, en parlant de celui qui commandait le détachement français qui prit le fort Nécessité : " Mon grand oncle Coulon de Villiers mourut de la picote à l'âge de soixante et quelques années (sic) en répétant sans cesse ces paroles : " Moi, mourir dans un lit, comme une femme ! Quelle triste destinée pour un homme qui a affronté tant de fois la mort sur le champ de bataille ! J'espérais pourtant verser la dernière goutte de mon sang pour ma patrie." (1)

Et qu'on ne dise pas, parce que M. de Gaspé ne donne pas le nom de baptême, que ces paroles peuvent s'appliquer à tous les Coulon ; car il n'y en eut qu'un qui mourut de la petite vérole après 1754 et c'est Louis, nous l'avons prouvé.

Encore un mot. Bossu, un contemporain, que nous avons déjà cité, écrivait au sujet de l'expédition du chevalier, en 1756 : " Il ne faut pas confondre M. de Villiers surnommé le Grand Villiers qui fut venger la mort de Jumonville, immédiatement après son assassinat en 1753 (sic), avec le chevalier de Villiers qui commandait ce détachement." (2)

Cette phrase se passe de commentaires. À ces preuves nous en ajoutons une autre, sinon certaine du moins probable, tirée des signatures des deux frères. Nous n'en connaissons qu'une de François ; elle est de 1762 et se trouve aux registres de St-Louis de la Nouvelle-Orléans.

---

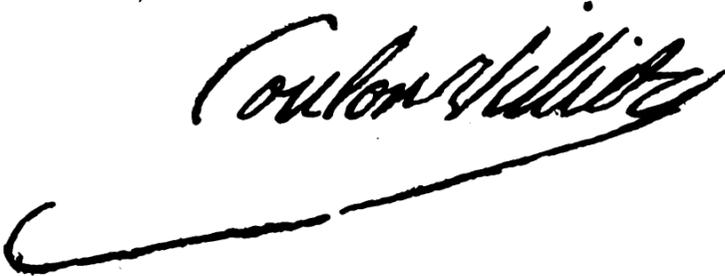
(1) *Anciens Canadiens*, édition Côté, 1877, p. 215.

(2) Bossu, *Nouveaux voyages*, etc, Paris, 1768, p. 212. note.

M. Cruzat a bien voulu nous en envoyer une photographie que nous reproduisons ici.

A handwritten signature in black ink, reading "Louis Coulon de Villiers". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping underline.

Quant aux signatures de Louis elles sont variées mais elles se ressemblent toutes. Nous en donnons trois. La première est celle de son acte de mariage ; il ne peut donc y avoir de doute sur celle là. (1)

A handwritten signature in black ink, reading "Louis Coulon de Villiers". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping underline.

La seconde a été prise dans les ouvrages de Winsor (2) et de l'abbé Daniel ; (3) on ne dit pas que c'est la signature de Louis, mais elle ne ressemble à celle d'aucun de ses frères.

A handwritten signature in black ink, reading "Louis Coulon de Villiers". The signature is written in a cursive style with a long, sweeping underline.

- (1) Calquée sur le registre de N.-D. de Montréal.  
(2) *Narrative and critical History of America.*  
(3) *Histoire des grandes familles.*

La troisième est extraite d'un fac-simile de la capitulation, conservé au séminaire de Québec. (1)

Ces trois dernières signatures de de Villiers nous paraissent bien de la même main ; plus ou moins grosses ou plus ou moins lourdes, suivant la plume, l'encre ou le papier peut-être, elles n'en restent pas moins ressemblantes et il serait difficile d'attribuer la signature de la capitulation au chevalier de Villiers si on en juge par celle que nous avons de lui.

On remarquera que Louis signe, à la capitulation, Coulon-Villiers et non Coulon de Villiers et encore moins Coulon et Villiers comme dit Ferland. (2)

Ces preuves, pour n'être pas sans réplique, peuvent avoir une certaine valeur et nous les donnons pour être plus complet.

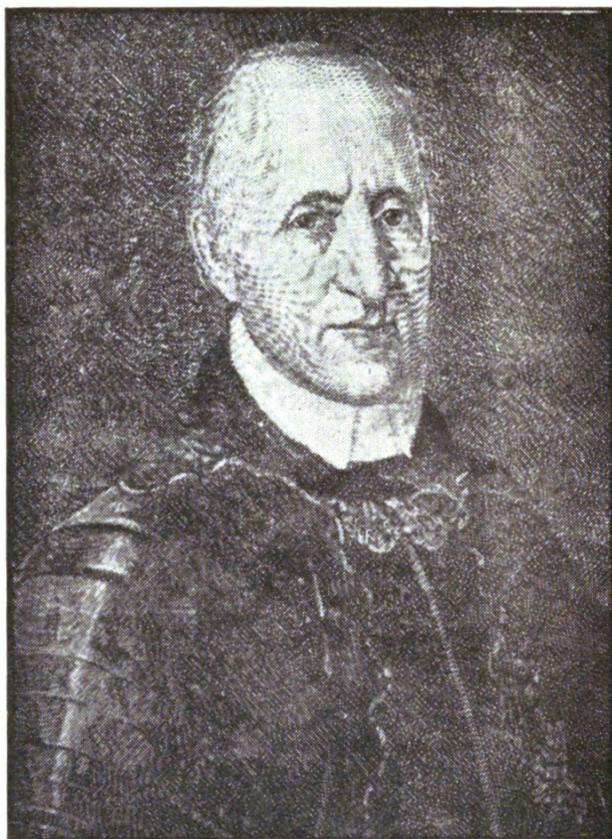
---

(1) Ce fac-simile est de P.-L. Morin.

(2) *Cours d'histoire*, II, p. 509. Ferland note à la page précédente que plusieurs copies de cette capitulation furent faites et signées par Mackay, Washington et Villiers. Nous nous demandons si la signature donnée par Winsor et l'abbé Daniel n'a pas été tirée d'une de ces copies.

James Mackay, G. Washington  
Coulon de Villiers





LE CHEVALIER DE VILLIERS.

VI

FRANÇOIS COULON DE VILLIERS LIT LE CHEVALIER

François de Villiers fut, de tous les fils de Nicolas-Antoine, celui qui fournit la plus longue carrière. Ce que nous savons de ses états de services prouve qu'il ne le cédait en rien aux autres Coulon tant pour la bravoure que pour l'activité. Bien qu'on l'ait confondu avec quelques-uns de ses frères et plus particulièrement avec Louis, il est pourtant assez facile de le distinguer des autres, au moins pour ce qui concerne sa carrière militaire, parce que, dans les documents officiels, il est presque toujours surnommé le Chevalier. Ce qui nous manque plutôt ce sont les renseignements précis sur sa vie privée et il ne faut pas s'en étonner. Officier de la Louisiane et, par suite, presque toujours absent du Canada, François de Villiers a laissé ici peu de traces. C'est de la Louisiane que nous sont venus les détails que nous allons donner sur les alliances et la mort du Chevalier et c'est là aussi qu'on devra aller chercher tout ce qui manquera à ces notes.

On ne peut indiquer d'une manière certaine ni le lieu ni la date de naissance du Chevalier de Villiers. Dans l'acte de son troisième mariage, en 1762, on le dit natif de Montréal et son acte de sépulture en 1794 lui donne 91 ans, ce qui reporterait sa naissance à l'année 1703. (1)

Ces indications sont-elles bien exactes ? Nous ne le

---

(1) Registre de St-Louis, N. O.

pensons pas. Les registres de Montréal sont complets pour cette époque ; nous les avons fait compulser soigneusement et l'acte de baptême ne s'y trouve pas.

L'acte de sépulture porte bien que François, à sa mort, était âgé de 91 ans, mais nous savons que Nicolas-Antoine de Villiers père ne s'est marié qu'à la fin de 1705 ou au commencement de 1706, et vraisemblablement, on ne saurait mettre la naissance de François en 1703. De plus, entre les années 1706 et 1712 les autres enfants : Marie et Madeleine, Nicolas-Antoine, Louis se suivent d'assez près.

Mgr Tanguay ne parle pas de François dans son *Dictionnaire généalogique*. Pour nous, voici ce que nous pensons.

François de Villiers, comme ses frères et ses sœurs, est né à Verchères, et si dans l'acte de mariage il est dit natif de Montréal cela peut s'entendre de la région de Montréal. Quant à la date de sa naissance, nous la placerions entre les années 1712 et 1715. Les registres de Contrecoeur manquant totalement pour les années 1712, 1713 et 1714, (1) il s'ensuit qu'on n'a pu retrouver l'acte de baptême.

Ce qui nous confirme un peu dans nos dires c'est que la tradition, dans la famille de François, veut qu'il soit né en 1712, et que M. Villiers du Terrage, dans les *Derniers jours de la Louisiane française*, place sa naissance à l'année 1715.

Pour se distinguer de ses frères, sans doute, François se faisait appeler le Chevalier de Villiers. Et

---

(1) Lettre de M. l'abbé Ducharme à feu M. l'abbé Rhéaume, 9 déc. 1901.—Arch du Sém.

qu'on veuille bien le remarquer, *Chevalier* ne signifie pas nécessairement Croix de St-Louis. On pouvait être chevalier longtemps avant d'être décoré ; tel fut le cas pour celui-ci. (1)

François de Villiers était à la Rivière St-Joseph avec son père et ses frères ; il prit part au combat contre les Sakis, le 16 septembre 1733.

Trois jours après, il accompagna son frère Nicolas-Antoine qui s'était mis à la poursuite des ennemis ; pendant le combat qui eut lieu quand on les eut rejoints, le Chevalier fut blessé au bras d'un coup de fusil. C'est du moins ce que disent Beauharnois et Hocquart dans leur lettre du 11 novembre 1733 où ils font le récit de ce dernier coup et indiquent le nombre des morts et des blessés : " Du côté du Sr de Villiers, son frère, cadet à l'aiguillette, a été blessé d'un coup de fusil dans le bras." (2) Dans d'autres lettres le gouverneur dit que Villiers, cadet à l'aiguillette, a été blessé dans l'affaire contre les Renards ou encore à l'action où son père fut tué. Nous nous en tenons plutôt à celle que nous venons de citer.

Des documents postérieurs à ces lettres nous apprennent qu'il s'agit bien ici du Chevalier.

Nicolas-Antoine de Villiers qui était resté commandant du fort par la mort de son père, envoya la nou-

---

(1) " Le fils aîné d'un baron, le troisième fils d'un comte, le cinquième fils d'un marquis étaient appelés Chevaliers sans appartenir à aucun ordre de Chevalerie." — *Bescherelle*, cité par M. B. Suhte qui ajoute qu'on a imité tout cela dans la Nouvelle-France.—*Bulletin des Recherches Historiques*, VIII, p. 36.

(2) Correspondance générale, vol. 60, p. 134.

velle au gouverneur par son frère et Douville fils. “ Les Srs de Villiers, blessé, et Douville fils sont arrivés ce soir de Montréal, ” écrivait Beauharnois le 11 novembre. (1)

Le même jour, le gouverneur écrivait au ministre pour lui suggérer certaines promotions et, après lui avoir recommandé Nicolas-Antoine pour une lieutenance, il ajoutait : “ Si vous avancez, Mgr, le Sr de Villiers l'aîné, ce sera une place d'augmentation que son frère qui vient d'être blessé remplira très bien.” (2) Cette place d'enseigne qu'on demandait lui fut peut-être accordée peu après mais alors il ne fut qu'enseigne en second. Dans un projet de promotions, du 4 novembre 1740, Beauharnois désignait plusieurs jeunes officiers pour le grade d'enseigne en pied et parmi eux se trouvait “ de Villiers blessé dans l'affaire des Renards, a été aux Chicachas ” (3)

En effet, le Chevalier avait pris part à l'expédition contre les Chicachas. Les différentes relations de cette affaire que l'on trouvera au volume 44 de la collection Moreau St-Méry, indiquent les noms de M. de Villiers et du chevalier de Villiers. (4) On sait aussi que Jumonville s'y trouvait. (5)

La même année (1740), Bienville, gouverneur de la Louisiane écrivait au sujet d'un Coulon : “ Il est sage actif, intelligent, et a des sentiments fort propres pour

---

(1) Correspondance générale, vol. 60, p. 134.—Le gouverneur était alors à Québec.

(2) Correspondance générale, vol. 59, p. 37.

(3) “ “ vol. 74, p. 89.

(4) Rap. de Richard, 1899, p. 32.

(5) *Etats de services*.—Arch. du Sém.

le service de la colonie.” (1) Le nom du Chevalier ne se trouve pas dans cette note, il est vrai, mais nous croyons qu’elle s’applique à lui puisque, semble-t-il, il appartenait au gouvernement de la Louisiane. (2)

On voit par une liste des officiers qui servaient dans les différents postes en 1743, que le Chevalier de Villiers, enseigne, commandait alors à la Rivière St-Joseph. (3) Il y aurait donc remplacé son frère Nicolas Antoine qui revint à Québec vers cette époque.

Un ordre du gouverneur à M. DeMuy, 9 juillet 1746, nous apprend que celui-ci devait commander dans les pays d’en haut ayant sous ses ordres “ le Sr Chevalier de Villiers, à la tête des Pouteouatamis, Puants, Illinois qui sont descendus avec lui.” (4)

En 1748, le Chevalier de Villiers n’était encore qu’enseigne en pied. Cette année là, on le propose pour le grade de lieutenant : “ Cher de Villiers, bon officier, a beaucoup servi, s’est trouvé à des actions et a été blessé dans celle où furent tués son père et un de ses frères.” Et plus loin, au chapitre des pensions, on ajoute : “ Cher de Villiers, enseigne en pied, blessé dans l’action où son père et un de ses frères furent tués.” (5)

Ces recommandations réitérées prouvent sinon la bonne volonté du ministre du moins l’excellente mémoire du gouverneur du Canada.

---

(1) Villiers du Terrago—*Dernières années de la Louisiane*, etc., p. 87.

(2) La Louisiane et le pays des Illinois avaient été remis au roi par la Compagnie des Indes en 1731.—Cf. Ferland, II, p. 466.

(3) Correspondance générale, vol. 79, p. 158.

(4) Arch. du Sém.

(5) Correspondance générale, vol. 91, p. 164.

L'inventaire des biens de Nicolas-Antoine, en 1752, nous montre le Chevalier François lieutenant au Mississipi. Il fut fait capitaine l'année suivante. Une note du 1er avril 1753 et datée de Versailles annonce que M. de Montigny remplacera la lieutenance vacante par l'avancement du Sr Chevalier de Villiers fait capitaine. (1)

Varin écrivait la même chose à Contrecoeur le 15 septembre. (2)

Les documents ne nous apprennent rien sur le Chevalier de Villiers durant les années 1754 et 1755. Il n'est pas impossible qu'il ait été présent à la prise du fort Nécessité mais non en qualité de commandant. Il dut cependant faire plusieurs voyages, de la Louisiane aux forts de la Belle-Rivière : " il a fait toutes les campagnes de la Belle-Rivière, depuis mon arrivée dans la colonie " écrivait Vaudreuil en 1758. (3)

Bossu raconte (4) qu'au printemps de 1756 le Chevalier de Villiers obtint du commandant du fort de Chartres la permission de lever un parti de Français et de Sauvages pour aller venger Jumonville, son frère, assassiné par les anglais avant la guerre."

De Villiers était chargé en même temps de conduire un convoi de vivres pour M. Dumas, commandant au fort Duquesne. Il partit du fort de Chartres le 1er avril 1756 (5) et le 8 août suivant Vaudreuil écrivait

(1) Arch. du Sém.

(2) Ibid.

(3) Arch. des colonies -- Louisiane, Corresp. g. n. rale. -- Vaudreuil était arrivé au Canada en juillet 1755.

(4) *Nouveaux voyages*, vol. I, pp. 211-212.

(5) Une lettre de Kerlerec au ministre et datée du 23 décembre 1757 place cette expédition au printemps précédent, par conséquent en 1757 ; c'est une erreur : elle eut lieu en 1756, comme le prouvent tous les documents.

au ministre : “ Les vivres que M. Dumas avait demandés aux Illinois sont arrivés. . . . M. le Chevalier de Villiers qui commandait l'escorte de ces vivres est monté jusqu'au fort Duquesne avec un bateau de 18 milliers. . . . M. de Villiers a mené avec lui un chef et quatre guerriers Illinois, il les a fait fumer avec les Chouanons ; la paix va être solide ; les Chouanons paraissent disposés à envoyer un de leurs chefs avec M. de Villiers pour achever de la cimenter.

“ Ces Illinois retournent chez eux, bien fâchés d'avoir fait une course d'environ 20 jours avec M. de Villiers sans avoir trouvé l'occasion de frapper.” (1)

Quand M. de Vaudreuil écrivait ces lignes, il ne savait pas que les Illinois allaient trouver l'occasion de se signaler à la prise du fort Granville.

Il y a plusieurs relations de cette expédition, (2) mais la plus complète est celle de Kerlerec au ministre. Elle est datée du 23 décembre 1757 et commence ainsi : “ J'ai l'honneur de vous rendre compte que le Chevalier de Villiers capitaine d'infanterie au service de cette colonie, détaché au poste des Illinois et que j'avais commandé pour convoyer les secours de vivres que M. MaKarty a envoyé le printemps dernier à M. Dumas commandant du fort Duquesne, s'est acquitté de cette mission avec toute la prudence et distinction possible.

“ A peine cet officier eut-il remis à M. Dumas en très bon ordre les vivres dont il était chargé qu'il désira aller en parti sur les Anglais (la saison s'opposant qu'il se rendît aux Illinois) guidé premièrement par le désir de concourir à la gloire des armes du Roi, il

(1) Arch. de la Marine. — (Copie au S. m.)

(2) Cf. Bossu, loco cit ; Journal de Montcalm, p. 111. Doc. rel. à la Nouvelle-France, 1756, etc

fut de même charmé de profiter de toutes les occasions qui se présenteraient de venger la mort du Sr Jumonville, son frère, assassiné par les Anglais.” (1)

Dumas se rendit au désir de de Villiers et lui permit d'aller du côté du fort Cumberland, afin d'empêcher les Anglais de communiquer d'un fort à l'autre

Parti avec un détachement de 60 hommes tant Français que Sauvages, de Villiers avait déjà parcouru 60 lieues de pays, lorsque le manque de vivres et la maladie le forcèrent à revenir sur ses pas et à relâcher au fort Duquesne d'où il était parti vingt-cinq jours auparavant.

Une fois rétabli, il demanda de nouveau la permission d'aller contre les Anglais ce qui lui fut accordé.

“ Le Chevalier de Villiers,” dit Kerlerec, “ repartit donc le 13 juillet avec 22 Français pour aller au village d'Attiquer (distant de 15 lieues du fort Duquesne) où il leva un parti de 32 Sauvages des nations des Loups, Chouannons et Illinois qui lui formaient en total un détachement de 55 hommes, avec lequel il partit de ce village le 17 du même mois, dans le dessein de se rendre au fort anglais George de Craon, mais son guide s'étant trompé de route, il se trouva le 30 à midi à vue de celui de Grandville ; ils découvrirent 3 hommes qu'il voulut cerner, mais ayant été aperçu, ils s'enfuirent dans le fort malgré quelques coups de fusil.”

Le fort était bien gardé et de Villiers ne vit qu'un moyen de s'en emparer : y mettre le feu. Après avoir fait investir le fort par une partie de son monde, il employa le reste de ses hommes à transporter du bois sec près d'un bastion, puis on y mit le feu que les ennemis ne purent éteindre. La brèche était ouverte et

---

(1) Cf. *Dernières années de la Louisiane française*, p. 87.

le Chevalier se proposait au petit jour à foncer dans le fort la bayonnette au bout du fusil, lorsque la garnison qui avait perdu son commandant, deux officiers et six soldats, ouvrit les portes du fort et se rendit à discrétion. Cette garnison comprenait encore 30 soldats. Il y avait aussi 3 femmes et 7 enfants. Grâce à ses harangues pathétiques, " de Villiers réussit à les sauver tous de la fureur des Sauvages qui voulaient en brûler quelques-uns."

De Villiers acheva d'incendier le fort, encloua les canons, s'empara de la poudre et de la farine qui se trouvaient là et revint au fort Duquesne avec ses prisonniers. Il y arriva le 12 août.

Kerlerrec à qui nous avons emprunté tous ces détails termine ainsi sa lettre : " Je crois devoir vous représenter qu'il est de l'intérêt essentiel du service que cet officier reçoive quelque marque de satisfaction du Roi. Je vous supplie donc, Mgr, de lui procurer la croix de St-Louis ; cette grâce fera un effet sensible dans le militaire confié à mes ordres. J'ose même vous dire qu'elle est nécessaire surtout dans la dépendance des Illinois où le service est on ne peut pas plus dur, et il est bon que ces Messieurs apprennent par épreuve que si le travail est grand, la récompense du monarque est toujours proportionnée."

De leur côté Vaudreuil et Montcalm écrivaient en France et ce dernier disait à M. de la Bourdonnaye : " Le chevalier de Villiers, lieutenant, frère de M. de Jumonville, assassiné par les Anglais et de M. de Villiers, capitaine qui a fait cette année une campagne très brillante sur le lac Ontario, ce Chevalier, dis-je, vient, avec 55 hommes, de brûler le fort Granville, dans la Pennsylvanie." (1)

---

(1) O'Callaghan, *Doc. de New-York*, X, p. 490.

A son tour, le Chevalier de Villiers avait vengé son frère Jumonville. Ce second coup fait par un Villiers contre les Anglais, pour venir deux ans après le premier n'en fut pas moins regardé, et avec raison, comme une vengeance. Ainsi, on s'explique facilement que peu à peu les dates se soient confondues et qu'on ait fini par ne plus voir qu'un seul fait, une seule vengeance, celle de 1754.

L'excellente recommandation de Kerlerec n'eut pas l'effet qu'on en pouvait attendre : cette croix de St-Louis que le Chevalier méritait si bien ne devait venir que deux ans plus tard, mais il n'en continua pas moins à servir avec zèle.

Une note annexée à une lettre de M. de Vaudreuil, 28 septembre 1757, nous fait connaître les titres du Chevalier à cette date : " M. François, Chevalier, Ecuyer Sr de Villiers, lieutenant d'une compagnie d'infanterie détachée de la Louisiane, faisant fonction d'ayde-major au fort de Chartres a l'honneur de vous représenter." (1) . . .

Au printemps de 1758, il fut encore chargé de conduire un convoi de vivres à la Belle-Rivière. (2)

Le 18 avril de la même année, Vaudreuil écrivait au ministre : " M. le Chevalier de Villiers que M. de Macarty, commandant aux Illinois, avait fait en conséquence de mes ordres marcher sur la Virginie à la tête d'un parti sauvage aurait pu surprendre un fort anglais dont la porte était ouverte sans la trop grande

---

(1) Ministère des colonies — Louisiane. Correspondance générale 1755-1757. — Cette note et la lettre de Montcalm à le Bourdonnaye, (1756) s'accordent pour donner à de Villiers le grade de lieutenant ; il était pourtant capitaine depuis 1753.

(2) *Journal de Montcalm*, p. 366, 13 juin 1756 - Coll. Lévis.

ardeur de ses Sauvages qui le firent découvrir en courant après trois Anglais ; ils en tuèrent un, prirent l'autre et le troisième se retira au fort ; une femme en y allant reçut un coup de lance. Ce parti a tué plus de 500 animaux . . . . M. le Chevalier de Villiers trouva plus de 30 lieues de pays dont les habitations étaient abandonnées sur la rivière qu'on appelle rivière des Anglais à 40 lieues au dessus de Sonnioto. Ce parti n'a mis que quatre jours de cette rivière en traversant les montagnes pour se rendre au fort en question et en revenant il a pris beaucoup de chevaux aux Anglais qu'ils a menés aux Illinois." (1)

A l'automne de la même année, de Villiers était encore au fort Duquesne. Il prit part à la brillante victoire qu'Aubry, officier de la Louisiane, remporta sur le major Grant à la porte du fort. (2) Il fut l'un des officiers qui s'y distinguèrent le plus.

Le 20 novembre, M. de Vaudreuil faisait au ministre l'éloge de MM. Aubry et de Villiers. Il écrivait au sujet de ce dernier : " Le second a très bien servi depuis son âge le plus tendre ; il a fait toutes les campagnes de la Belle-Rivière depuis mon arrivée dans le pays et s'est toujours distingué par ses découvertes . . . . et s'est particulièrement distingué dans la dernière affaire en commandant en second le détachement de M. Aubry." (3)

De son côté, M. de Kerlerec écrivait le 20 décembre 1758 : " Le Sieur de Villiers dont je viens de parler est le même, Mgr, pour lequel je vous ai demandé la croix de St-Louis par ma dépêche No 132 du 28

---

(1) Correspondance générale, vol. 103, p. 41.

(2) Cf. Casgrain, *Montcalm et Lévis*, II, pp. 549 et suiv.

(3) Archives des colonies — Louisiane.

janvier 1757. J'ai détaillé l'action de cet officier qui prit un fort sur les Anglais en 1756." (1)

Les longs services du Chevalier de Villiers, tous ces beaux succès qui lui avaient valu tant et de si bonnes recommandations auraient dû, ce semble, toucher le ministre. Il n'en fut rien pour le moment et de Villiers ne fut décoré que l'année suivante.

Cette année-là, 1759, les Anglais faisaient des préparatifs énormes pour attaquer le Canada de tous les côtés à la fois.

Le fort Niagara que Pouchot avait relevé en 1756, était le plus important des postes de cette région et par suite l'un des plus exposés aux attaques de l'ennemi. On prit donc des mesures pour le mettre en état de défense.

A l'appel du gouverneur, la population de l'Ouest envoya des secours. Il en vint de tous les côtés et Aubry qui avait pour second le Chevalier de Villiers amenait six ou sept cents hommes des bords du Mississipi ; il se rendit au fort de la Presqu'île et se mit aux ordres de M. de Ligneris commandant du fort Machault.

Le 6 juillet, le général Prideaux parut devant Niagara. Pouchot fit aussitôt mander des secours du fort de la Presqu'île et des postes environnants.

Le 9 juillet, Prideaux fit sommer Pouchot de lui remettre le fort ; il fut refusé, comme bien l'on pense, et le siège commença. Le 23, MM. de Ligneris et Aubry arrivèrent avec les secours demandés. Malheureusement Johnson qui avait remplacé Prideaux tué peu auparavant, était averti de l'arrivée du détachement français.— Il plaça sur le chemin par où devaient

---

(1) Ibid — On le voit, M. de Kerlerec donne ici la vraie date de la prise du fort Gianville.

passer M. de Ligneris et son monde, une partie de son armée tandis que les Sauvages se répandaient dans les bois. Cachés par un abatis, les Anglais pouvaient frapper presque sans danger. Aussi, on devine ce qui arriva. La petite troupe française prise à l'improviste, obligée de combattre à découvert, contre un ennemi supérieur en nombre, fut mise en déroute ou taillée en pièces. " La fin du combat," dit Casgrain à qui nous avons emprunté tous ces détails, " ne fut plus qu'un massacre dont les horreurs sont restées le secret des solitudes de Niagara." (1)

La plupart des officiers furent tués ; les autres, presque tous blessés, furent faits prisonniers ; parmi eux se trouvait le Chevalier de Villiers.

Pouchot comprenant que ce serait folie de résister plus longtemps se résigna à déposer les armes et la capitulation fut signée le 25 juillet.

D'après les articles de la capitulation, la garnison de Niagara et les prisonniers devaient être transportés à New-York. On lit dans les Mémoires de Pouchot qu'avant que lui Pouchot signât la capitulation le général anglais proposa de stipuler que la garnison serait conduite en France. " Il n'avait pas ", dit-il, " tout d'abord pensé à en agir ainsi, au contraire il avait décidé de désigner l'endroit le plus convenable où les prisonniers pussent être échangés, ce qui fut fait." (2)

Si on en croit ces dernières paroles, il devait donc y avoir échange de prisonniers à New-York, et M. de Villiers a pu retourner à la Louisiane. M. Villiers du Terrage nous apprend que le Chevalier passa en France

---

(1) Cf. *Montcalm et Lévis*, II, pp. 167 et suiv.

(2) *Mémoires de Pouchot*, vol. I, p. 201.

avec Aubry. (1) Celui-ci, d'après le même auteur, n'y serait arrivé que le 24 février 1761. (2) Si cette date est exacte, M. de Villiers ne demeura pas en France bien longtemps, tout au plus une année, puisqu'il était à la Louisiane en juin 1762.

Peu après la prise de Niagara, mais avant qu'on en eût la nouvelle à Paris, François de Villiers était nommé Chevalier de St-Louis. Mazas (3) fixe la date de cette nomination au 7 septembre 1759. Cependant une lettre du roi, datée de Versailles, 1er août 1759, et adressée à M. de Kerlrec, gouverneur de la Louisiane, donne à ce dernier des ordres et instructions pour recevoir Chevaliers de St-Louis un certain nombre d'officiers de la Louisiane parmi lesquels se trouvait le Chevalier de Villiers. (4) En tout cas ce n'était pas trop tôt.

M. de Villiers qui était fixé à la Louisiane depuis longtemps continua d'y vivre après que la guerre eût cessé. Nous ne connaissons rien de son histoire à partir de 1762.

Il mourut à St-Louis, Nouvelle-Orléans, le 22 mai 1794 et fut inhumé le lendemain dans le cimetière de cette paroisse. L'acte de sépulture dont nous avons la copie en espagnol avec la traduction française, (5) se lit comme suit : " Le vingt trois de mai de l'an mil sept cent quatre-vingt-quatorze, je soussigné vicaire de la paroisse de St-Louis de la Nouvelle-Orléans, ai enterré dans le cimetière d'icelle le corps de Messire François Coulon de Villiers, natif du Canada, cheva-

---

(1) *Dernières années de la Louisiane française*, p. 201.

(2) *Ibid.*, p. 267.

(3) *Histoire de l'Ordre Royal*, etc, vol. II, p. 170.

(4) Archives des colonies 1747-1762.—Série P, vol. 3, p 124. (Note de M. Cruzat à lui fournie par M. de Pontalba.)

(5) M. J.-W. Cruzat nous a fourni l'une et l'autre.

lier de l'Ordre Royal de St-Louis, marié à Dame Marie de Livaudais, décédé la nuit passée à l'âge de quatre-vingt-onze ans, muni des sacrements de Pénitence, Viatique et Extrême-Onction que je lui ai administrés avec la solennité correspondante à ces dits offices. En foi de quoi, j'ai signé le présent acte ce dit mois et année."

(Signé) Fr. Louis de Quintallina.

L'original porte bien 91 ans, "noventa y un anos," cependant nous croyons toujours que c'est plutôt 81 qu'on aurait dû écrire.

Les *Annales* des Ursulines de Québec rapportent que sur la tombe d'un M. de Villiers, mort à la Louisiane, on écrivit ces mots : "Rejeton d'une noble race. . . . c'est au milieu des infortunes qu'il a montré son grand cœur." (1)

Cette épitaphe à laquelle on fait ici allusion n'est pas celle du Chevalier comme on serait porté à le croire, mais celle de Charles-Philippe Jumonville Coulon de Villiers, fils de François et de Delle de Livaudais son épouse en troisièmes noces. Voici cette épitaphe en son entier : (2)

Rejeton d'une illustre race  
Sans cesse aux coups du sort opposant son grand cœur  
Dans l'étroit sentier de l'honneur  
De ses ayeux toujours il a suivi la trace.

Bon sang ne peut mentir ; il n'est donc pas étonnant que Charles Coulon de Villiers se soit montré le digne fils du Chevalier François, qui fut l'un des officiers les plus distingués de son temps tant au Canada qu'en Louisiane.

---

(1) Vol. III, p. 141.

(2) Nous la devons à l'obligeance de M. J.-W. Cruzat.

Si, comme nous le pensons, le Chevalier de Villiers ne fut pas le vengeur de Jumonville au fort Nécessité en 1754, on pourra toujours dire avec vérité qu'il en fut le second vengeur par la victoire qu'il remporta en 1756 au fort Granville.

François de Villiers s'était marié trois fois. Il avait épousé d'abord, avant 1740, Elizabeth de St-Ange de Bellerive, sœur du dernier commandant français aux Illinois, dont il eut quatre enfants. Il épousa en secondes noces, Madeleine Marin, fille de Paul Marin, capitaine au fort de la Rivière-aux-Bœufs; elle lui laissa un fils.

Le 28 juin 1762, François de Villiers convolait en troisièmes noces avec Geneviève Esnoul de Livaudais qui mourut à la Nouvelle-Orléans en 1803 : elle laissait un fils dont nous avons donné l'épithète plus haut.

Il existe encore aujourd'hui des descendants du Chevalier de Villiers à la Louisiane, en Floride et à la Havane probablement.

Marc, issu de son mariage avec Madeleine Marin, étant resté fidèle à l'Espagne à la cession de 1803, émigra à Pensacola, Floride, avec sa famille, puis avec ses fils passa à la Havane où il mourut vers 1840.

Une des filles de ce dernier, Marie-Suzanne-Alice épousa le 30 septembre 1814 M. Jose-Ignace Cruzat et fut l'aïeule de M. J-W. Cruzat de la Nouvelle-Orléans à qui nous devons tant pour la préparation de ce travail.

Nous donnons en appendice la généalogie du Chevalier de Villiers telle qu'elle nous a été fournie par M. Cruzat lui-même : elle ne comprend que les fils et petits-fils de François. Notre travail n'en étant pas un de généalogie, on nous pardonnera de n'avoir pas poussé nos recherches plus loin.

Pour terminer ces notes sur les frères Coulon de Villiers nous nous résumons.

D'abord, tous les fils de Nicolas-Antoine Coulon de Villiers et d'Angélique de Verchères, sont nés au Canada et non en France.

Deuxièmement, il est certain que Nicolas-Antoine, l'aîné des Coulon, fut le vainqueur de Noble, aux Mines, mais non de Washington au fort Nécessité.

Il nous paraît très probable si non certain que le vengeur de Jumonville en 1754 fut Louis dit le Grand Villiers et que François en fut comme le second vengeur en 1756.

Troisièmement enfin, on ne peut dire avec vérité que des sept frères qui composaient cette famille, six furent tués sur le champ de bataille. (1) Voyons plutôt :

CHARLES-FRANÇOIS, né le 14 juin 1721 et décédé cinq mois après, n'est pas mort sur le champ de bataille.

PIERRE, si c'est le même que Lespiney de Villiers, est décédé par maladie à Beaubassin en 1747.

NICOLAS-ANTOINE, est bien mort des suites de ses blessures, mais il ne fut pas tué en combattant.

LOUIS, enlevé par la petite vérole en 1757 n'est pas mort, non plus, les armes à la main.

Enfin, le Chevalier François, décédé à 91 ans (disons 81 ans) a dû mourir lui aussi dans son lit.

Il ne reste donc que Jumonville qui fut tué on sait comment et celui qui perdit la vie en 1733 en combattant avec son père contre les Sakis.

Au reste, il n'était pas nécessaire de mourir les armes à la main pour bien mériter de la patrie : Nicolas-Antoine, Louis et François Coulon de Villiers l'ont

---

(1) Cf. Bossu, *Nouveaux voyages*, I, p. 213 ; Sargent : *Expédition de Braddock*, p. 56.

prouvé surabondamment. Si la mort ne les a pas couchés sur le champ de bataille ce n'est pas qu'ils aient fui les occasions ni manqué de courage : leur heure n'était pas venue.

Quatre membres de cette famille, le père, deux fils et un gendre avaient perdu la vie dans l'exercice même du devoir ; deux autres avaient été blessés grièvement ; c'était déjà assez pour prouver que les Coulon n'étaient pas avarés de leur sang quand il s'agissait de la défense du pays.

## VII

### LES DEMOISELLES DE VILLIERS

Nous nous reprocherions de terminer ce travail sans ajouter un mot au sujet des Demoiselles de Villiers. Nous les avons nommées déjà mais nous voulons dire ici quelles furent leurs alliances et faire connaître ceux de leurs enfants dont les noms nous sont parvenus.

Les deux aînées, MARIE et MADELEINE, étaient aux Ursulines de Québec en 1720 et 1721.

I. Le 7 août 1720, MARIE épousait à Montréal Alexandre Dagneau-Douville. (1)

MARIE-LOUISE, née de ce mariage, baptisée le 16 février 1734, se maria le 23 avril 1759 à Pierre-Philippe d'Aubrespy de Lafarelle, chevalier, officier du régiment de Bearn. Mgr Tanguay n'indique pas d'autres enfants issus de ce mariage. D'après le même auteur madame Douville serait morte avant 1740 puisque cette année là, le 13 septembre, M. Douville fait baptiser une fille née de son mariage avec Marie Courtemanche.

Chose curieuse, une autre enfant de M. Douville,

---

(1) *Dictionnaire généalogique*, III, p. 218.

MARGUERITE, entrée à l'Hôpital-Général le 23 mai 1772 à 26½ ans se dit aussi fille de Marie Coulon de Villiers. Et pourtant elle était née après 1740 et Tanguay inscrit son baptême au 12 novembre 1744 et lui donne pour mère Marie Courtemanche. Elle prit en religion le nom de Marguerite Pierre de St-Amable, fit profession le 25 novembre 1778 et décéda le 23 décembre 1782 (1)

II. MADELEINE COULON DE VILLIERS, sœur jumelle de la précédente se maria trois fois. Elle épousa d'abord à la fin de 1727 ou au commencement de 1728, (2) François Duplessis-Faber qui fut tué en 1733, avec son beau-père.

De ce mariage était née GENEVIÈVE baptisée à Montréal le 6 novembre 1723 et inhumée au même endroit le 22 avril 1729. (3)

Quatre ans après la mort de son premier époux, le 30 décembre 1737, Madeleine de Villiers se remariait à Montréal, avec Claude Marin. (4) Tous les deux étaient à la Rivière St-Joseph des Illinois en 1742 et 1745. M. Marin signait : Laperrière-Marin, et sa femme : Villiers de la perrière ou bien M. de Villiers la perrière. (5)

D'après l'auteur du *Dictionnaire généalogique*, une fille, MARIE, née de ce mariage aurait été inhumée à Ste-Foy, le 13 avril 1748. Il nous semble que Mgr

---

(1) Cf. *Mgr de St-Vallier et l'Hôpital-Général*, p. 722.

(2) Tanguay dit 1727 ; le contrat de mariage passé à Montréal devant Adhémar est du 11 juin 1728 ; l'époux est nommé à l'acte : François Lefebvre Duplessis-Faber.—

Note de M. Ph. Gagnon

(3) Tanguay, III, p. 545.

(4) Idem, V, p. 514.

(5) Reg. St-Joseph des Illinois.

Tanguay a usé ici un peu largement du droit de supposition. En effet, l'acte de sépulture sur lequel il s'est appuyé ne porte ni le nom de baptême du père, ni le nom de la mère, ni même celui de l'enfant. (1) Comment, après lecture de cet acte, l'auteur du *Dictionnaire* a-t-il pu en conclure que cette enfant s'appelait *Marie* et qu'elle était fille de *Claude Marin* et de *Madeleine de Villiers*? c'est ce que nous ne pouvons dire.

Cette enfant en nourrice à Ste-Foy n'était-elle pas plutôt Marie-Charlotte, baptisée le 11 août 1746, et fille de Joseph Marin et de Charlotte De Fleury (de la Gorgendière) dont les noms se rencontrent aux registres de Ste-Foy à cette époque? Nous posons le cas sans le résoudre.

Enfin, Madeleine de Villiers, devenue veuve une seconde fois, convola en troisièmes noces avec Joseph Damours Sr des Plaines, le 29 juillet 1754, à Québec. Nous ne connaissons pas d'enfants issus de ces deux derniers mariages.

III. **MARIE-ANNE** de Villiers était née en 1722. Elle entra pensionnaire aux Ursulines de Québec le 12 octobre 1733 et en sortit le 29 mai 1735. (2)

Le 30 juin 1745, elle épousa à Québec, Ignace-Aubert de Gaspé. Les huit enfants issus de ce mariage furent : Marie-Anne-Angélique ; Pierre-Ignace ; Geneviève ; Ignace ; Marie-Anne-Joseph ; Pierre-Ignace ; Louis-Ignace et Marie-Catherine. (3)

---

(1) Reg. de Ste-Foy. Voici l'acte dans toute sa nudité :  
" Le 13 avril 1748, j'ai enterré dans le Cimetière de N.-D. de Foy une petite fille de M. Marin qui était en nourrice chez Antoine Samson âgée d'environ deux ans."

(Signé) Leprévost, prêtre.

(2) Note de la Révérende Mère M. de l'Assomption.

(3) Tanguay, II, p. 63.

L'abbé Daniel ne nomme pas les deux derniers. (1)  
Madame de Gaspé mourut à St-Jean-Port-Joli où elle fut inhumée le 18 mars 1789.

Philippe Aubert de Gaspé, l'auteur des *Anciens Canadiens*, était son petit-fils.

IV. MADELEINE-ANGÉLIQUE de Villiers, née le 20 janvier 1726, était, croyons-nous, la dernière de la famille. (2) Elle épousa, aux Trois-Rivières, le 23 octobre 1749, Charles-Thomas de Gannes Falaise. (3)

Tanguay nous fait connaître cinq filles nées de ce mariage ; elles moururent toutes avant 1759. (4) C'étaient : Marguerite-Anne ; Marguerite-Angélique ; Charlotte ; Gabrielle et Marie-Antoinette. Cette liste n'est pas complète puisqu'en 1767, le 16 février, la *Gazette de Québec* publiait l'avis suivant : " Demoiselle Angélique Villiers épouse de M. Charles de Gannes Ecr. Chevalier de la Falaise, avertit le public que pour son avantage et celui de ses enfants, elle a renoncé par un acte public à la communauté d'entre elle et son époux de présent en France et dans le dessein d'y rester etc." (5)

Madame de Gannes Falaise demeurait alors à Maskinongé.

En 1773 elle fit enregistrer son inventaire, aux

---

(1) *Histoire des grandes familles*, p. 363.

(2) On voit par l'état de la distribution des congés que Melle Coulon reçoit 120 livres en 1741 et Melle Angélique Coulon 72 livres en 1743. *Corresp. gén.*, vol. 75, p. 335 et 79, p. 258.

(3) *Reg. des Trois-Rivières*.--Note du Rév. P. Odoric, O. F. M.

(4) *Dictionnaire*, etc, III, p. 275.

(5) Note due à l'obligeance de M. Pierre-Georges Roy.

Trois-Rivières ; elle se dit alors veuve en premières noces de Charles Falaise. (1)

V. MARGUERITE de Villiers, épousa on ne sait quand ni où Pierre de Gannes Falaise, frère du précédent ; une fille, MARIE-ANNE, née de ce mariage, fut inhumée à la Pointe-du-Lac, le 27 septembre 1750. (2)

Quant à Thérèse, nous avons rien à ajouter à ce que nous en avons dit plus haut.

Notre tâche est terminée. Nous laissons à d'autres le soin de compléter ces notes et de les corriger au besoin, car nous n'avons pas la prétention d'avoir élucidé toutes les questions controversées. Nous serons quand même satisfait, si notre travail, malgré ses lacunes, contribue quelque peu à faire connaître et mieux apprécier la belle et intéressante famille des Coulon de Villiers.

---

(1) Reg. Clôture d'inventaires.—Notes du R. P. Odoric, O. F. M.

(2) Tanguay, III, p. 275.

## APPENDICE

### I

Sommatation que fera M. de Jumonville officier des troupes du Roy très chretien au commandant des troupes Angloises, si il en trouve sur les terres du domaine du Roy.

Monsieur,

Il m'est déjà revenû par la voye des sauvages que vous veniés armé et à forces ouvertes sur les terres du Roy mon maître, sans toutes fois pouvoir le croire, mais ne devant rien négliger pour en être informé au juste, je détache M. de Jumonville pour le voir par lui-même, et en cas qu'il vous y trouve, vous sommer de la part du Roy, en vertu des ordres que j'en ay de mon général de vous retirer paisiblement avec votre troupe, sans quoy, Monsieur, vous m'obligeriés à vous y contraindre par toutes les voyes que je regarderois les plus efficaces pour l'honneur des armes du Roy.

La vente des terres de la Belle-Rivière par les sauvages vous est un si faible titre que je ne pourray m'empêcher, Monsieur, de repousser la force par la force je vous préviens que si après cette sommatation qui sera la dernière que je vous feray faire il arrive quelque acte d'hostilité que ce sera à vous d'en répon-

dre puisque notre intention est de maintenir l'union qui règne entre deux Princes amis.

Tels que soient vos projets, Monsieur, je me flatte que vous aurés pour Mr de Jumonville tous les égards que mérite cet officier, et que vous me le renvoyerez sur le champ pour m'informer de vos intentions.

Je suis en attendant avec respect

Monsieur

Votre très humble et très obeisst. serviteur

Contrecœur

fait au camp du fort Duquesne      pour copie  
le 23e May 1754.

Sur le revers de la copie que nous avons sous les yeux, M. de Contrecœur écrivit de sa meilleure main : “ ce gonde sommation au zanglois si mr de Jumonville les trouve dan sa dé couverte, du 23 may 1754.” A la suite, mais d'une autre encre, il ajouta : “ illés za trouvé et lon tuée en leur fesan lire.” (1)

---

## II

La copie du journal de M. de Villiers que nous donnons ici diffère un peu, sinon pour le fond du moins pour la forme, de celle qui a été publiée par la Société Historique de la Louisiane et que nous avons fournie nous-même.

C'est une copie faite pour M. de Contrecœur qui a écrit de sa main au revers : “ Copie du journalle de de M. de Villiers, du 3 juette 1754.”

Elle ne comprend que le journal proprement dit et M. de Contrecœur n'y a fait insérer ni les paroles aux Sauvages, ni le résultat de la conférence des officiers, ni l'ordre donné à M. de Villiers, ni enfin les articles de la capitulation. Comme ces documents peuvent

---

(1) Archives du Sém. de Québec.

avoir leur intérêt, nous avons cru devoir les remettre à leur place dans le cours du journal ; nous les empruntons à la copie déjà publiée, excepté les articles de la capitulation que nous transcrivons d'un fac-simile fait par P.-L. Morin et conservé aux archives du Séminaire de Québec.

---

*Journal de la Campagne de Mr de Villiers depuis son arrivée au fort Duquesne jusqu'à son retour au dit fort.*

J'arrivay le 26e juin au fort Duquesne sur les huit heures du matin avec les différentes nations dont Mr le Général m'avoit donné le commandement.

J'appris en arrivant que Mr de Contrecoeur avait fait un Détachement de cinq cens hommes et onze sauvages de différentes Nations de la Belle-Rivière dont il avoit confié le commandement à Mr Le Cher Le Mercier qui devoit partir le lendemain.

Comme j'étois l'ancien de cet officier, que je commandois les Nations, et que mon frère avait été assassiné, Mr de Contrecoeur m'honora de ce commandement, et Mr Le Mercier me témoigna, que quoique privé du commandement, il se feroit un grand plaisir de faire la campagne sous mes ordres.

J'assemblay les sauvages domiciliés pour leur faire accepter la hache que M. de Contrecoeur leur présenta avec un collier à chaque Nation en leur prononçant ce discours avec sept branches à la main.

Par 7 branches Mes Enfans je vous invite tous par de porcelaine. ces branches à écouter ma parole qui est celle de votre père Onontio, je vous débouche les oreilles pour bien entendre, et vous débouche le gozier pour que mes paroles vous touchent au cœur, et que vous ressentiez la meme peine que je ressens.

Par 7 branches Mes Enfans, votre père Onontio de porcelaine m'informe qu'il ne vous a envoyez ici que pour travailler aux bonnes affaires. je suis venu dans cette vue. Mais il m'ordonne en mesme temps, que si quelqu'un m'insulte de l'écraser et qu'il ne doute pas par votre attachement à ses volonte que vous ne suiviez notre exemple et que vous ne nous aidiez à le venger. Vous n'ignorez pas l'assassin qui m'a été fait ; je vas vous parler à tous au cœur parceque je n'ay rien de caché pour les véritables enfans d'Onontio. Je vous apprens mes Enfans que je ne suis venu ici que pour travailler aux bonnes affaires, que j'ay trouvé l'anglois, et que je l'ay sommé suivant les ordres de votre Père de se retirer, que je leur ay fourni leurs besoins pour s'en aller paisiblement chez eux. J'ay appris par vos frères qu'ils venoient pour frapper sur votre Père, j'ay envoyé un officier pour leur parler et travailler à maintenir la paix. Ils l'ont assassiné. Mes Enfans j'en ay le cœur malade, et je faisois partir demain les françois pour m'en venger, vous arrivez mes Entans quand j'ay déjà fait délivré les souliers, la poudre et les balles. Et je vous invite vous autres gens du Saut, du lac Huron, Abénaquis, Iroquois de la Présentation, Nepissings, Algonquins et Outtaouaits, par ce collier, a accepter la hache pour accompagner votre Père et luy aider a écraser les anglois qui ont violé toutes les lois les plus fortes en assassinant des porteurs de paroles. je joins a cette hache deux barils de vin pour vous faire festin n'ayant pas de bœuf icy.

C'est M. de Villiers que je mets à votre tête pour vous conduire et vous servir de père. Il va de cœur venger la mort de son frère. Ceux qui l'aimeront suivront son exemple, je vous invite de faire tout ce qu'il vous commandera.

*Par 4 branches de porcelaine*, vous autres Loups si vous êtes les véritables enfans d'Onontio, je vous invite par ces branches à suivre l'exemple de vos frères.

L'un des chefs des Iroquois nous dit, que leur Père Onontio ne les avoit envoyés que pour travailler aux bonnes affaires, ainsy, qu'ils ne vouloient point troubler la terre, Et que leur Père les avoit assurés qu'ils ne seroient que pour regarder, et pour maintenir la Paix.

Les Guerriers emportèrent cependant les haches, les Colliers, et deux Barils de vin qui avoient été mis pour leur faire festin.

Deux heures après, le Conseil se retint, et toutes les Nations acceptèrent la hache, on chanta les chansons de guerre, les chefs demandèrent le jour suivant pour faire leurs souliers et les choses furent disposées à souhait.

Le 27e on commença a travailler aux préparatifs de la campagne, Mr de Contrecoeur appella Mrs Le Mercier, de Longueuil et moy pour délibérer sur ce qui seroit a faire dans la campagne vû le lieu, la force de l'ennemi, l'assassin qu'il nous avoit fait, et la Paix que nous avions dessein de maintenir entre les deux couronnes ; voicy ci joint le résultat de cette conférence.

Résultat — Qu'il étoit convenable de marcher avec le plus de sauvages et françois qu'il seroit possible pour aller a la rencontre des anglois pour nous venger et les chatier d'avoir violé les lois les plus sacrées des nations Policées.

Que l'action qu'ils ont faite mérite de n'avoir nul égard a la dernière paix.

Que comme l'intention du Roy étoit de maintenir la paix entre les deux couronnes que sitôt le coup fait et qu'on les aura chassés de dessus les terres du do-

maine du Roy—l'offer commandant enverra un Prisonnier au commandant anglois du lieu le plus proche pour luy annoncer que notre intention a été de soutenir les sommations que nous leur avons fait faire de se retirer de dessus les terres du Domaine du Roy, et venger l'assassin qu'il nous ont fait.

Que maintenant ils doivent ressentir le prix de l'indignité de leur action.

Que voulant toujours seconder les intentions du Roy qui ne tendent qu'à la paix Il ne tiendra qu'au commandant de se retirer paisiblement de dessus les terres du Roy et que sitôt la réponse conforme aux droits de Sa Majesté très Chrétienne, nous empescherons nos troupes de continuer leurs incursions et de regarder les anglois comme nos amis (sic).

Que pour ce qui est des Prisonniers qui ont été faits dans le coup, sitôt qu'ils auront envoyé ceux dont ils se sont saisis, qu'on leur renverra ceux qui sont entre les mains des François.

Que nos sauvages domiciliez indignez d'une action aussi inouïe que surprenante nous ont déclaré en allant venger leur Père qu'ils ne vouloient plus rendre les prisonniers qui seront entre leurs mains. Mais que nous ne doutons pas que Mr le Général n'employe ainsi qu'il l'a déjà fait tous les moyens pour les retirer sans trop se flatter qu'il puisse y réussir. Si les anglois s'estoient retirez de dessus nos terres, qu'on iroit jusques dans leurs habitations pour les détruire et les traiter comme ennemis jusqu'à ample satisfaction et changement de conduite de cette nation. fait au camp du fort Duquesne le 27 juin 1754. (signé)

De Contreœur, De Villiers, Lemercier et Longueuil.

Les chefs vinrent ensuite pour annoncer à Mr de Contreœur que les Guerriers alloient me suivre, et

qu'eux qui étoient venu pour travailler aux bonnes affaires resteroient près de luy.

Le 28 M. De Contrecœur me remit mon ordre de partir, conceu en ces termes :

Nous Cap<sup>ne</sup> d'une Comp<sup>ie</sup> du détachement de la Marine Commandant en chef Les parti de la Belle Rivière, des forts Duquesne, Presqu'île et Rivière au bœuf. Il est ordonné au Sr De Villiers Capitaine d'Infanterie de partir incessamment avec le détachement françois et les sauvages que nous lui confions pour aller à la rencontre de l'armée angloise. Luy ordonnons de les attaquer s'il voit jour à le faire et de les détruire mesme en entier s'il le peut pour les châtier de l'assassin qu'ils nous ont fait en violant les droits les plus sacrez des nations policées.

Si le dt Sieur de Villiers ne trouvoit plus les anglois il les suivra autant qu'il le jugera nécessaire pour l'honneur des armes du Roy Et dans le cas qu'ils fussent retranchez et qu'il ne vit pas jour a les combattre, Il ravagera leurs Bestiaux et taschera de tomber sur quelques uns de leurs convois pour les défaire en entier.

Malgré leur action inouïe recommandons au dt Sr. de Villiers deviter toute cruauté autant qu'il sera en son pouvoir.

S'il peut les battre et nous venger de leur mauvais procédé il détachera un des Prisonniers pour annoncer au commandant anglois que s'il veut se retirer de dessus les terres du Roy et nous renvoyer nos prisonniers, nous défendrons à nos troupes de les regarder à l'avenir comme nos ennemis.

Il ne leur laissera pas ignorer que nos sauvages indignez de leur action nous ont déclaré ne pas vouloir rendre les prisonniers qui sont entre leurs mains, mais

que nous ne doutons point que Mr le Général ne fasse a leur égard comme il a été fait par le passé.

Comme nous nous en rapportons entièrement à la prudence de Mr De Villiers pour tous les cas que nous ne pouvons pas prévoir nous approuvons tout ce qu'il fera en se consultant dans ces cas avec le capitaine seulement. fait au Camp du fort Duquesne le 28 juin 1754.

(signé) Contreœur.

Aussitôt on distribua les vivres, chacun embarqua et nous partimes du fort vers dix heures du matin.

Je commençay dès cette instant a avoir des découvreurs sauvages par terre pour éviter toute surprise, et j'y joignis quelques cadets qui se sont mutuellement relevés, ainsi que les sauvages pendant le reste du voyage. Je fus coucher a sept a huit arpents au dessus de la première fourche de la rivière mal engueulée quoique je ne fusse pas dans le dessein de prendre cette route.

J'assemblay les sauvages et leur demanday leur avis, ils déferent la route a un chef Sonontsen de la Belle Rivière, comme connoissant mieux le local. Il y fût décidé, que quoique la route fût plus longue, il étoit convenable de prendre la rivière mal engueulée, vû que si l'anglois avoit continué sa marche, il pourroit avoir gagné le hangard, et que d'ailleurs l'autre Bras de la Rivière pourroit être susceptible de manquer d'eau.

Les sauvages me firent appercevoir que la Bande de Mississakuin manquant, il auroit pû avoir été faire coup, ce qui leur feroit grand tort, mais je les rassuray de ce côté-là.

Le 29e on dit la Messe au Camp, après quoy nous nous mimes en marche avec les précautions ordinaires, je vis Misissakin qui venoit me rejoindre et qui

nous apporta des lettres de Mr de Contrecœur : nous n'eûmes ce jour aucun événement, et nous fîmes une bonne journée.

Le 30<sup>e</sup> nous nous rendîmes au hangard qui étoit de pièces sur pièces bien crênelé, et d'environ trente piés de longueur, sur vingt-deux de largeur. Comme il étoit tard, et que je ne voulois rien faire sans me consulter avec les sauvages je fûs camper a deux portées de fusil de là.

J'appellay le soir les Chefs et je delibéray avec eux, sur les précautions a prendre pour la sûreté de nos pirogues, des vivres que nous laissions en réserve et du monde qui devoit les garder. Je leur fis envisager les avantages du hangard pour cela ou vingt hommes pouvoient faire une forte resistance, ils applaudirent tous ; il fut question ensuite de s'arranger au sujet des découvreurs, pour obvier à la jalousie qui se lève parmi les Nations, quand il paroît de la prédilection, et il fut conclû qu'il n'en iroit qu'un très petit nombre près du camp, que les autres reviendroient au devant de nous sitôt qu'ils auroient connaissance de quelque chose, qu'au contraire, ceux qui devoient découvrir le camp, le feroient pendant la nuit, et viendroient pour que nous puissions frapper au point du jour.

Le 1<sup>er</sup> de juillet nous fîmes mettre nos pirogues en sûreté, nous arrangeames nos effets, et tout ce dont nous pouvions nous passer ; dans le hangard j'y laissay un bon sergent avec vingt hommes et quelques sauvages malades ; on donna de la munition, et on se mit en marche vers les onze heures. Nous trouvames des chemins si pénibles, que dès la première pose, l'Aumônier n'étoit plus en état de continuer le voyage, il nous donna l'absolution générale, et retourna au hangard. nous apperçumes des pistes, ce qui nous fit suspecter d'être découverts.

Sur les trois heures après midy, n'ayant point de nouvelles de nos découvreurs, j'en renvoyay d'autres qui rencontrèrent nos premiers, ils se méconnurent et furent sur le point de se fusiller, mais heureusement ils cessèrent de prendre le change, ils revinrent a nous, et nous annoncèrent avoir étés au chemin que faisoient les anglois, qu'ils n'y avoient vû personne, et qu'il paroissoit qu'il y avoit environ trois jours qu'on n'y avoit été ; nous ne doutames plus que l'Anglois ne fût informé de nos démarches, nous continuames cependant notre route jusqu'à une maison avantag<sup>ent</sup> située d'où nous envoyames à la découverte de tous côtés, on y arrangea la troupe de façon à s'y deffendre, et nous y passames la nuit dans l'attente de nos découvreurs.

Le 2e dès la pointe du jour, nous nous mimes en marche, sans que les découvreurs fussent arrivés ; après avoir marché quelque tems, on arréta, et je résolus de ne point aller outre que je n'eusse des nouvelles positives, et j'envoyay des découvreurs au chemin ; pendant ce tems il me revint des sauvages qui avoient restés au hangard, et qui avoient pris un prisonnier qui se dit deserteur, je le questionnay et le menacay de le faire pendre s'il m'en imposoit. J'appris que les Anglois avoient quitté leur poste pour rejoindre leur fort, et qu'ils avoient remmenés leurs canons. Nos derniers decouvreurs arrivèrent et me dirent que les premiers avoient vû la piste de dix à douze hommes, et qu'ils ne doutoient pas que ce ne fût les leurs. je continuai ma route et j'arrivay a une maison abandonnée d'où quelques uns de nos gens apperçurent le Camp abandonné des anglois et nous y rendimes ; ce lieu consistoit en trois maisons entourées de quelques pièces de-boût, et de clotures dont l'intérieur étoit commandé par les hauteurs voisines. J'envoyay des découvreurs

et fis fouiller par tout, il s'y trouva plusieurs caches d'outils et autres ustencils, que je fis enlever ; comme il était tard, j'y fis camper le Détachement qui étoit arassé des mauvais chemins, d'ailleurs le tems étoit à la pluye, nous y eumes une alerte causée par nos sauvages qui étoient à la poursuite de quelques animaux.

Je questionnay de nouveau l'Anglois en l'intimidant et luy donnant l'espoir de récompense. je fis part aux sauvages de tout ce que j'en appris, et de la résolution ou j'étois de ne point les exposer témérairement ; nous eumes toute la nuit de la pluye.

Le 3e dés la pointe du jour, je me préparay au départ. j'invitay les sauvages a fournir des decouvreurs. le tems étoit à la pluye, mais je voyois la nécessité de prevenir l'ennemi dans les travaux qu'il pourroit faire, je me flattois même qu'il seroit moins surveillant par un aussi mauvais tems.

Les Nepissingues et Algonkins, ne voulurent point passer outre, je leur dis qu'ils pouvoient rester ; je me mis en marche avec les autres Nations, ce qui hontoya les premiers au point de venir me joindre a l'exception de deux.

Avant mon départ deux de mes premiers decouvreurs dont j'étois inquiet, vinrent me rejoindre et me dirent avoir fait trois prisonniers qui venoient des Chasenons, et qu'ils les avoient remis au hangard, ce qui me fut confirmé par une lettre qu'ils me remirent du sergent que j'y avois laissé.

Nous marchames tout le jour par la pluye et j'envoyay decouvreurs sur decouvreurs, j'arretay au lieu où mon frère avoit été assassiné, et j'y vis encore des cadavres.

J'envoyai des decouvreurs pour aller jusque contre

le camp, vingt autres pour les soutenir, et j'avançay en ordre, lorsqu'on vint m'annoncer que nous avions été decouverts, que les Anglois venoient en bataille pour nous attaquer. Comme on me les dit tout contre je fis mettre la troupe en bataille dans le genre convenable, pour le combat des Bois, je ne fus pas longtemps a m'appercevoir que nos decouvreurs m'avoient mal conduit et j'ordonnay a la troupe d'avancer du côté dont on pouvoit venir nous attaquer ; comme nous n'avions point connaissance du local, nous présentames le flanc au fort, d'ou il commencèrent a tirer du canon sur nous. J'apperçus presque dans le même tems les Anglois sur la droite en Bataille qui venoient a nous. Les sauvages ainsy que nous. fimes le cry et avançames à eux, mais ils ne nous donnèrent pas le tems de faire notre décharge, qu'ils se replièrent dans un retranchement qui tenoit à leur fort, alors nous nous attachames a investir le fort, il étoit situé assés avantageusement dans une prairie dont le Bois étoit à la portée du fusil, nous approchames d'eux le plus qu'il nous fut possible, pour ne pas exposer inutilement les sujets de sa Majesté. Le feu de part et d'autre fût tres vif, et je me portay au lieu qui me paroissoit le plus a portée d'essuyer une sortie, nous parvinmes a éteindre pour ainsi dire, avec notre mousquetterie, le feu de leur canon, il est vray que le zèle de nos canadiens et soldats, m'inquiéta, parceque je voyois que nous allions être dans peu sans munition. Mr LeMercier me proposa de travailler a faire faire des facines pour assurer nos postes, et resserer pendant la nuit les Anglois dans leur fort, et les empêcher totalement d'en sortir. J'ordonnay a Mr. De Bailleul d'y aller et de rassembler le plus de monde qu'il seroit possible

pour secourir le quartier qui seroit attaqué en cas de sortie générale. nous primes pendant ce tems des caches de vivres, munitions et marchandises, qui encouragèrent les sauvages et Miliciens.

Le feu des ennemis se ralluma vers les six heures du soir avec plus de vigueur que jamais, et dura jusqu'à huit heures ; comme nous avions essuyé toute la journée la pluye, que le détachement étoit très fatigué, que les sauvages me faisoient annoncer leur départ pour le lendemain, et qu'on débitoit entendre battre au loin la caisse et tirer du canon, je proposay à Mr LeMercier d'offrir aux Anglois de parler ; il fût de mon avis, et nous fimes crier, que si ils vouloient nous parler, nous ferions cesser le feu, ils acceptèrent la proposition, il vint un capitaine a l'attaque ou j'étois, je détachay Mr LeMercier pour le recevoir et me rendis dans la prairie, ou nous leur dimes que n'étans pas en guerre, nous voulions bien leur éviter les cruautés ou ils s'exposioient de la part des sauvages. s'ils s'obstinoient a une résistance plus opiniatre, que dès cette nuit, nous leur ôterions toute espérance de pouvoir s'évader, que nous consentions maintenant à leur faire grace, n'étants venû que pour venger l'asassin qu'ils avoient fait de mon frère en violant les loix les plus sacrées, et les obliger a déguerpir de dessus les terres du domaine du Roy, et nous convinmes avec eux de leur accorder la capitulation dont voicy ci-joint la copie :

Capitulation accordez par le commandant des troupes de Sa Majesté très chrethiene a celuy des troupes angloises actuellement dans le fort de nécessité qui avoit été construit sur les terres du domaine du Roy, ce 3e juillet 1754 a huit heures du soir.

Scavoir.

Comme notre intantion na jamais été de troubler la paix et la bonne armonie qui regnoit entre les deux princes amis, mais seulement de venger l'assassin qui a été fait sur un de nos officier porteur d'une sommation et sur son escorte, comme aussi d'empêcher aucun établissement sur les terres du domaine du Roy mon maître.

A ces considérations nous voulons bien accorder grace a tous les anglois qui sont dans le dit fort aux conditions cy après.

Article p<sup>r</sup>

nous accordons au commandant anglois de se retirer avec toute sa garnison pour sen retourner paisiblement dans son pais et lui prometons dempecher qu'il luy soit fait aucune insulte par nos françois et de maintenir autant qu'il sera en notre pouvoir tous les sauvages qui sont avec nous.

2<sup>o</sup>

il luy sera permi de sortir et d'emporter tout ce qui leur appartiendra a l'exception de l'artillerie et munitions de guerre que nous nous reservons.

3<sup>o</sup>

que nous leur accordons les honneurs de la Guerre qu'ils sortiront tambour batant, avec une pièce de petit canon, voulant bien par la leur prouver que nous les traitons en amis.

4<sup>o</sup>

que sitôt les article signés de part et d'autre ils ameneront le pavillon anglois.

5°

que demain a la p<sup>te</sup> du jour un détachement françois ira pour faire defiler la garnison et prendre possession du dt. fort.

6°

que comme les anglois n'ont presque plus de chevaux ni bœufs ils seront libres de metre leurs effets caché pour venir les chercher quand ils auront rejoint des chevaux, ils pourront a cette fin y laisser des Gardiens en tel nombre qu'ils voudront aux conditions qu'ils donneront parolles d'honneur de ne plus travailler a aucun établissement dans ce lieu icy ni en deça la hauteur des terres pendant (une) l'année à compter de ce jour.

7°

que comme les anglois ont en leur pouvoir un officier deux cadets et generalement les prisonniers qu'ils nous ont faits dans l'assassinat du Sr de Jumonville et qu'ils promettent de les renvoyer avec sauvegarde jusque au fort Duquesne situé sur la belle Rivière, et que pour sureté de cet article ainsi que de ce traité Mrs Jacob Vanebrane et Robert Scobo—tous deux capitaines nous seront remis en ôtage jusqua l'arrivez de nos canadiens et françois cy-dessus mentionés, nous nous obligeons de notre coté a donner escorte pour remener en sureté les deux officiers qui nous promettent nos françois dans deux mois et demi pour le plus tard.

fait double sur un des postes de notre Blocus ce jour et an que dessus.

James Mackay

Ge Washington

Coulon-Villier

Nous envisageames que rien ne pouvoit être plus avantageux pour la Nation que cette capitulation,

n'étant pas naturel en tems de paix de faire des prisonniers qui dans un tems de guerre nous auroient été nuisibles, puisqu'ils eussent consommé nos vivres. nous les faisons d'ailleurs consentir a signer qu'il nous avoient fait un assassin dans le coup de mon frère, nous avons des otages pour la sûreté des françois qui étoient en leur pouvoir, nous leur faisons abandonner le pays comme appartenant au Roy très chrétien, nous les obligeons a nous laisser leur canon qui consistoit en neuf pièces, nous avons détruit tous leurs chevaux et leurs bêtes a cornes, et nous leur faisons signer que la grace que nous leur accordions, n'étoit que pour leur prouver combien nous avons envie de les traiter en amis.

Pouvions nous attendre des avantages si considérables vis a vis des ennemis presque aussy nombreux que nous, qui nous attendoient depuis plusieurs jours, qui avoient une prairie au milieu de laquelle étoit leur fort, qui avoient neuf pces de canon, et qui n'étoient attaqués que par une mousquetterie sauvage, ou d'habitans peu accoutumés a cette discipline militaire ; aussy ne dois-je le succès de cette entreprise qu'à leur valeur, a la fermeté des officiers, et a l'exemple des cadets qui composoient ce parti.

Dès le soir même les articles de la capitulation furent signés, et j'eû au camp les otages que j'avois demandé.

Le 4e dés la pointe du jour, j'envoyay un détachement pour prendre possession du fort. La garnison défila, et le nombre de leurs morts et de leurs blessés m'excita à la pitié, malgré le ressentiment que j'avois de la façon dont ils avoient fait périr mon frère.

Nos sauvages qui avoient en tout adhéés à mes volontés prétendirent au pillage, je m'y opposay, mais les Anglois encore petris d'effroy, prirent la fuite, et

laissèrent jusqu'à leur pavillon et un de leurs drapeaux. je demolis leur fort, et Mr LeMercier fit casser leurs canons, ainsi que celui qui étoit accordé par la capitulation, les Anglois n'ayant pû l'emporter.

Je me pressay de partir après avoir cassé les futailles de boissons, pour obvier au désordre qui seroit infailliblement arrivé. un de mes sauvages prit dix anglois qu'il m'amena et que je renvoyai par un autre qui m'a raporté qu'il venoit derrière aux Anglois un secours de deux cens hommes, avec un Grand Chef.

J'en ay été quitte dans cet attaque pour deux françois tués et un Pany, dix sept blessés, dont deux sauvages, sans compter nombre de blessures si legeres, qu'elles n'ont pas eû besoin du secours du chirurgien.

Je fis ce jour environ deux lieues et fis porter par des détachements sur des branquards, nos principaux malades.

Le 5e j'arrivay sur les neuf heures au camp abandonné des Anglois, je fis deffaire le retranchement, et brûler les maisons, après quoy je continuay route, après avoir détaché Mr de la Chauvignerie, pour brûler celles qui étoient aux environs ; je fus camper a trois lieues de là.

Le 6e je partis de grand matin et arrivay au hangard. vers les dix heures on fit l'arrangement des pirogues, on ravitailla le détachement ; remportames la reserve, trouvames quelques caches, apres quoy je fis brûler le hangard.

J'embarquay et marchay jusque sur les six heures du soir, ou je fus obligé de camper par une tres grosse pluye qui dura toute la nuit.

Le 7e je continuay route après avoir detaché Mr de la Chauvignerie pour apprendre le succès de notre campagne a Mr de Contrecœur. je brulay en m'en

allant tous les établissement que je trouvoy et je remis sur les quatre heures a Mr de Contrecoeur mon détachement.

---

### III

#### LE PORTRAIT DU CHEVALIER DE VILLIERS

Ce portrait ainsi que les notes qui suivent nous ont été gracieusement fournis par M. J.-W. Cruzat.

L'original de cette peinture était d'abord la propriété de Marc Coulon de Villiers, fils de François et il passa ensuite à son gendre, Arnould Guillemard qui demeurait à Pensacola. Pendant la guerre de Sécession le portrait disparut. Par bonheur, la branche louisianaise des de Villiers en avait fait faire une copie aujourd'hui en la possession de M. Geo. Villeré de la Louisiane. C'est de cette copie qu'on été tirées toutes celles qui ont paru depuis quelque vingt ans, soit aux États-Unis soit au Canada.

---

### IV

#### GÉNÉALOGIE DU CHEVALIER DE VILLIERS

1er mariage.—François Coulon de Villiers épousa en premières noces Elizabeth Groston de St-Ange.

Enfants :

1. *Isabelle*, née en 1740,épousa François de Volsay, capitaine aux Illinois.
  2. *Joachime*, née en 1746, épousa François Picoté de Belestre, capitaine.
  3. *Joseph*, né en 1747, mort sans enfants.
  4. *Louis*, né en 1751 épousa Marie Fontenelle, aux Attakapas, Louisiane. Il y a actuellement postérité en lignes masculine et féminine à la Louisiane.
-

2ème mariage—François Coulon de Villiers épousa en secondes noces, Madeleine Marin, fille de Paul, capitaine etc.

Enfant :

Jean-Marc Coulon de Villiers qui épousa le 1er août 1784, Josephine Catherine Griffon d'Anneville, décédé à la Havane.

Enfants :

1. *Marie-Victoire*, née le 19 octobre 1785, épousa Jean Innerarity.

2. *Jean-François*, né le 9 août 1786.

3. *Marie-Joseph-Hugues*, épousa Arnould Guille-mard.

4. *Charles-Marie-Hucher*, né le 20 février 1795.

5. *Marie-Suzanne*, née le 28 octobre 1792 ; mariée le 30 septembre 1814 à Jos.-Ignace Cruzat, décédée le 18 novembre 1860.

6. *Marie-Jean*, né le 30 mars 1796.

7. *Firmin*, né le 26 septembre 1797.

8. *Louis*, né le 17 août 1799.

9. *Manuel*, né le 19 août 1801.

10. *Félix*, né le 15 mars 1804.

Jean-François, Charles-Marie-Hucher, Marie-Jean, Louis, Félix, ont émigré avec le père à la Havane.

Marie-Joseph Hugues mourut sans enfants.

Manuel passa en Espagne où il se maria.

Marie-Victoire a laissé des descendants à Pensacola et à la Louisiane.

Marie-Suzanne (madame Cruzat) et Firmin ont encore des descendants en Louisiane ; la descendance de Firmin qui est en ligne féminine porte cependant le nom de de Villiers.

---

3ème mariage. — François Coulon de Villiers épousa en troisièmes noces, le 28 juin 1762, Geneviève Enould de Livaudais.

Enfant :

*Charles-Philippe* qui se maria deux fois : 1<sup>o</sup> à Delle d'Acosta dont il eut :

*a Frs-Coulon Jumonville.*

*b Claire-Jumonville* de Villiers qui épousa Pierre Huchet de Kerniou.

*c Amable* qui épousa R. Ducros.

Il existe encore des descendants de Claire et d'Amable à la Louisiane.

2<sup>o</sup> Chs-Philippe épousa en secondes noces Marie Frse Aimée Enoul Beaumont de Livaudais.

De ce mariage sont nés six enfants :

*a Gustave*, épousa Stéphanie Guérin.

*b Louis*, chevalier Jumonville, épousa : 1<sup>o</sup> Delle Buisson, 2<sup>o</sup> Delle Commagère.

*c Alexandre*, épousa Delle Vela.

*d Aimée*, épousa 1<sup>o</sup> Canon, 2<sup>o</sup> Dupuy.

*e Célestine*, épousa Fleitas.

*f Odile*, mariée à M. Guérin.

Tous ont laissé postérité en Louisiane ; les enfants de Louis et d'Alexandre portent le nom de Jumonville.

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

	PAGE
I. Chef de la famille : Nicolas-Antoine, Coulon de Villiers.....	4
II. Les enfants de Nicolas-Ant. Coulon de Villiers	14
III. Nicolas-Antoine Coulon de Villiers, fils....	22
IV. Joseph Coulon de Villiers dit de Jumonville	36
V. Louis Coulon de Villiers dit le Grand Villiers	47
VI. François Coulon de Villiers dit le Chevalier	69
VII. Les Demoiselles de Villiers.....	86

### APPENDICE

I. Sommatton dont Jumonville était porteur....	91
II. Journal de M. de Villiers (Louis).....	93
III. Le portrait du Chevalier de Villiers.....	108
IV. Généalogie du Chevalier de Villiers .....	108

## ERRATA

---

- Page 25, ligne 24, au lieu de " p. 176 ", lisez " p. 18 "
- Page 27, ligne 15, au lieu de " entre autre ", lisez " entre autres ".
- Page 28, ligne 20, au lieu de " beau ", lisez " beaux ".
- Page 29, note 2, au lieu de " relatif ", lisez " relatifs ".
- Page 31, ligne 10, au lieu de " défendu ", lisez " défendue ".
- Page 32, ligne 9, au lieu de " desquelles ", lisez " desquels ".
- Page 34, note 3, au lieu de " Trois-Rivières ", lisez " Trois-Rivières ".
- Page 35, ligne 12, au lieu de " eût ", lisez " eut ".
- Page 35, ligne 14, au lieu de " Perade ", lisez " Pérade ".
- Page 45, ligne 35, au lieu de " bénéfiecié ", lisez " bénéficié ".
- Page 50, note 1, au lieu de " copic ", lisez " copie ".
- Page 51, ligne 29, au lieu de " bien ", lisez " biens ".
- Page 68, ligne 16, au lieu de " Coulon-Villiers ", lisez " Coulon-Villier ".

















